

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 269, MARS 2026

Un printemps émaillé
de mobilisations

Coupes claires
dans les associations

Périscolaire : un temps éducatif
encore à construire

**Enseigner aujourd'hui,
c'est aussi faire face à
des situations complexes.
Troubles de l'apprentissage,
incivilité, accusations
ou parfois vrais actes
de violence, retour sur deux
témoignages qui illustrent que
les enseignants doivent être
accompagnés au quotidien.**

«Un jour, un parent en colère m'a agressée verbalement et physiquement à cause d'une note.» raconte Sofia. «J'ai dû porter plainte, j'ai eu des jours d'ITT et j'ai été incapable de retourner en classe pendant 6 mois tellement cet incident m'a affectée. Heureusement, j'étais assurée. J'ai été accompagnée pendant toute la procédure juridique et j'ai bénéficié d'un soutien psychologique pour m'aider à retrouver confiance. La MAIF a aussi couvert mes pertes de revenus pendant mon arrêt de travail.

Leur attention pour les enseignants est un vrai plus. »

Arnaud quant à lui a été mis en cause quand l'un de ses élèves a fait une réaction allergique grave en voyage scolaire : «L'élève a un PAI, allergie au poisson. Quand le serveur a déposé des toasts sur la table, je ne me suis pas méfié, ça ressemblait à des rillettes, c'en était d'ailleurs, sauf qu'elles étaient au poisson... L'élève s'en est sorti, heureusement, mais la famille a engagé ma responsabilité. J'étais écrasé par la culpabilité et incapable de me défendre. La MAIF a fait ce qu'il fallait et a même pris en charge les frais de justice.

J'ai bénéficié d'un accompagnement incroyable, calme et efficace, qui a même permis de renouer le dialogue avec la famille. »



**Des outils pédagogiques gratuits
en accès illimité**

Vous, les enseignants, faites face à de nombreux défis: intégrer les élèves atteints de troubles de l'apprentissage au sein de la classe ou encore sensibiliser les jeunes à des sujets capitaux comme l'inclusion. Pour atteindre vos objectifs, vous avez besoin de matériel et d'outils adaptés. Consciente de ces enjeux, MAIF a conçu des ressources en collaboration avec des professionnels de l'éducation et validées par vos pairs. Harcèlement, gestes de premiers secours, décodage de l'info, troubles dys... Autant de sujets essentiels sur lesquels MAIF peut vous accompagner pour mieux accompagner vos élèves.

**Certaines difficultés dans la vie
d'un enseignant peuvent entraîner
des conséquences humaines, corporelles,
parfois judiciaires, des pertes
financières, des difficultés psychologiques.**

**L'assurance professionnelle MAIF pour
les enseignants va alors constituer une aide
précieuse, pour un coût annuel minime.**

MAIF, assureur N°1 des enseignants*



assureur militant



17 Périscolaire : un temps éducatif encore à construire

6
Zoom sur les associations
Coups claires et désastre en vue

7
Action
Un printemps émaillé de mobilisations

12
Parc HLM
Une crise du logement, où ça ?

15
Laïcité
Le privé hors de contrôle

14
CGT/FSU
L'extrême droite et l'école

24
Le monde de demain
Inconnues, menaces et espoirs

28
Des festivals pour rencontrer le cinéma

30
Rencontre
Bénédicte Savoy

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CPPAP : 0231 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau,
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
38, rue Fernand Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Crédit photo couverture :
© FSU / S. Bontoux
Impression :
IMPRIMERIES IPS, 1 rue du
Laure, ZI de Communaux,
01600 REYRIEUX

Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Directrice de la publication :
Caroline Chevé

ÉDITO

Tant qu'il faudra !

Le gouvernement a donc froidement confirmé le choix de geler les rémunérations des agent-es de la fonction publique, refusant toute mesure générale d'amélioration des rémunérations pour 2026 et annonçant déjà la continuité pour 2027.

Il choisit d'aggraver la crise de recrutement qui affaiblit les services publics et refuse reconnaissance et soutien aux personnels dans leurs missions fondamentales au service de la population et de la cohésion sociale. Mieux, il s'attaque à leurs droits, cherchant à restreindre les autorisations spéciales d'absence pour raison familiale ou l'accès au temps partiel thérapeutique. Il dessine ainsi, après la baisse de 10 % de la rémunération en congé maladie, une politique qui s'en prend aux plus vulnérables, aggrave les inégalités déjà subies par les femmes, majoritaires dans les métiers de la fonction publique. La guerre lancée par les États-Unis et Israël au Moyen-Orient fait craindre une nouvelle hausse de l'inflation, et une crise économique mondiale qui nécessitera à nouveau des services publics forts, capables de soutenir et d'accompagner les catégories de la population les plus touchées. La situation de crise politique de la France est marquée par la progression de l'extrême droite, des idées et des actes racistes. En sortir nécessite des mesures d'urgence, visant à redéployer les services publics pour répondre aux besoins de la population et à redonner confiance à la jeunesse par des politiques d'éducation ambitieuses, capables de répondre aux défis sociaux et écologiques.

Dans ses expressions comme dans les mobilisations pour les moyens de la fonction publique, la FSU affirme que la défense des services publics exige de reconnaître celles et ceux qui les font vivre, en commençant par prendre des mesures salariales d'urgence.



Caroline Chevé

Flottille à Gaza

La FSU soutient la campagne en faveur d'une « flottille de la liberté à Gaza », dans l'objectif de briser le blocus illégal imposé par Israël depuis 18 ans, et d'apporter au peuple palestinien de la région martyrisée une solidarité internationale et un soutien concret. Plus de la moitié du territoire de Gaza est occupé par les forces israéliennes, une grande partie de la population a été déplacée de force et survit dans des conditions extrêmement précaires. La guerre reprend avec le Liban, dans le contexte du conflit entre Israël, les États-Unis et l'Iran, a entraîné le retour à un blocus total de Gaza, tout ceci en violation du droit international. La coalition française regroupe plusieurs organisations syndicales, associatives et des collectifs. Des dizaines de bateaux vont converger vers la région, pour affirmer le soutien international au peuple de Gaza, et ainsi entretenir un espoir de justice et de paix.



En savoir plus

Argentine

Démantèlement de l'État social

Le président Javier Milei, élu sur un programme d'austérité budgétaire fin 2023, n'en finit pas de poursuivre le démantèlement de l'État social argentin.

Après avoir en juin 2024 fait adopter au Parlement une loi de dérégulation de l'économie (la ley bases), Milei avait néanmoins subi plusieurs revers : le congrès avait surmonté son veto sur le renforcement de la protection sociale des personnes avec un handicap, et le pouvoir a été touché par des affaires de corruption. Cela n'a pas empêché son succès inattendu aux législatives partielles d'octobre 2025. Ainsi renforcé, Milei est dans la foulée parvenu à faire voter en février, en dépit d'une nouvelle journée de grève générale, de nouvelles réformes qui se traduisent par une impressionnante régression de la législation sociale et des droits des salarié-es. Dans la logique ultra libérale du président « anarcho capitaliste », la loi facilite les licenciements, réduit les pla-



Une nouvelle journée de grève générale contre la régression des droits des salarié-es.

fonds d'indemnités pour les personnes privées d'emploi et limite le droit de grève. Elle permet également le fractionnement des congés ainsi que l'allongement de la durée du travail quotidienne qui pourra aller jusqu'à 12 heures au lieu de 8. En dépit de la perte de près de 300 000 emplois en deux ans, et de près de 16 000 entreprises, essentiellement des PME, tant dans le public que dans le privé, Milei

s'obstine dans cette fuite en avant, soutenu par le patronat argentin qui, en échange de la réduction des cotisations sociales, promet la régularisation des emplois informels soit 40 % du salariat. Milei promet d'aller toujours plus loin, en inscrivant dans de futures lois, débattues en mai prochain, ses dogmes libéraux comme la réduction de la dépense publique à 25 % du PIB ou la reconnaissance d'une propriété privée désormais « inviolable ». ♦ **Matthieu Leiritz**

« Iran : vers une rupture totale ? »

C'EST L'ACTU

Comment expliquer la résistance de l'Iran ?

Attention au « brouillard de guerre »... Avec la fermeture d'internet et la propagande, nous n'avons pas d'informations fiables sur l'étendue des destructions et des pertes infligées à l'Iran. Le régime est implanté depuis 47 ans et s'appuie sur un appareil répressif très développé, dont l'armée idéologique des Gardiens de la révolution (190 000 hommes) et la milice paramilitaire des Bassidjis (un noyau dur de 90 000 hommes minimum). Les soutiens du régime sont animés en partie par leurs convictions politico-religieuses mais aussi par leurs intérêts économiques personnels. Les mollahs pourraient compter sur le soutien de moins d'un sixième de la population (11 % en 2024 selon GAMAAN, le Groupe d'analyse et de mesure des attitudes en Iran). Les manifestations de soutien sont d'ailleurs jusqu'ici faibles dans ce pays de 90 millions d'habitants.

Sait-on ce que souhaite la société iranienne ?

Selon GAMAAN, la société iranienne (70 %) rejetait déjà largement le régime islamiste avant la guerre. Ce dernier a mené une répression très brutale et sanglante début 2024. Elle lui a aliéné encore davantage de citoyens. Il semble que la contestation ne s'organise pas autour de quelconques éléments « réformateurs » du régime, mais plutôt, ce qui est assez surprenant, de la figure du fils du Shah renversé en 1979, Reza Palahvi. Cette référence semble exprimer une volonté de rupture totale avec la dictature actuelle. La question de l'importance réelle du soutien à un retour à la monarchie reste quant à elle ouverte.



Thierry Kellner, maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles, auteur notamment de *L'histoire de l'Iran contemporain* (avec Mohammad Reza Djaliü), Paris, La Découverte.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz



GMF mène plus de 2 000 actions de prévention du risque routier chaque année.

Découvrez nos actions sur gmf.fr



Assurément
Humain

Zoom sur les associations

Coupes claires et désastre en vue

Les années austéritaires se suivent et se ressemblent pour le financement du monde associatif. Cette « *situation alarmante* », comme la qualifie le Mouvement associatif représentant plus de la moitié des associations, due aux baisses de budgets alloués par les collectivités comme par l'état a de lourdes conséquences.

Une structure sur quatre a dû ainsi réduire son activité en 2025, conduisant même 9 % d'entre elles à procéder à des licenciements, des plans de sauvegardes voire des liquidations, le total de ces différentes procédures ayant doublé en l'espace de trois années. Le Mouvement associatif estime être « *au pied du mur* » malgré la « *très grande capacité de résilience face aux crises ou aux coupes budgétaires* » dont ont toujours réussi à faire preuve les associations. Le budget 2026 devrait malheureusement encore amplifier cette crise avec



Le secteur associatif doit être financé à la hauteur de son apport.

notamment une baisse de celui consacré à la jeunesse et à la vie associative de 26 %, se traduisant particulièrement par la baisse du nombre de « *services civiques* » ou la fin des « *colos apprenantes* ». Des coupes sectorielles s'y ajoutent et toucheront durement l'économie sociale et solidaire, les tiers-lieux, la culture, le sport... Pour l'intersyndicale nationale à huit, le secteur associatif, ras-

semblant 16 millions de bénévoles et représentant plus de 1,9 millions de salarié-es, ne peut plus être considéré « *comme une variable silencieuse d'ajustement budgétaire* » mais doit être financé à la hauteur de son apport, celui d'une « *véritable infrastructure démocratique indispensable à l'emploi et à l'économie, à la solidarité, à l'animation de la vie locale et de la cohésion sociale du pays* ». ♦ Arnaud Malaisé

Procédure bâillon contre SOS Méditerranée

Depuis 2016, l'association SOS Méditerranée, qui se donne pour mission de sauver sans condition les personnes en détresse en mer, devient régulièrement la cible des personnalités de la droite nationaliste. Elle mène aussi des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur le rôle des politiques publiques dans l'augmentation de la mortalité en Méditerranée. Les critiques de la part de partis d'extrême-droite prennent surtout la forme de recours juridiques contre les subventions publiques attribuées à SOS Méditerranée pour prétendu manque de neutralité politique, recours déboutés par le juge administratif confirmant la neutralité politique des subventions accordées à l'association. En 2024, le sénateur marseillais Stéphane Ravier (Reconquête) a, lui, été condamné pour diffamation après avoir accusé l'ONG d'être « *complice de trafic d'êtres humains* ».

Julien Talpin : « Des entraves aux formes variées »

3 QUESTIONS À...

Comment se manifestent ces entraves à la liberté ?

Les entraves aux libertés associatives prennent des formes variées : financières (coupes de subvention notamment) administratives et judiciaires, mais cela peut aussi passer par des formes de disqualification des militants (qualifiés d'écoterroristes, de séparatistes...) voire des violences policières. Émerge aussi ces derniers mois une injonction à la neutralité des associations. Un bon indicateur de la restriction croissante des libertés associatives est à la fois l'exposition des mesures de dissolution depuis six ans, mais aussi la création du Contrat d'engagement républicain que doivent désormais signer toutes les associations demandant des financements publics. Notre enquête statistique montre qu'une association sur dix déclare une entrave au cours des dernières années, et une sur quatre s'autocensure.

Pour quelles raisons ?

Si on peut voir dans la restriction des libertés associatives une manifestation de la polarisation croissante de nos sociétés, elle témoigne aussi des difficultés des institutions à accueillir la critique dans un contexte austéritaire et de plus forte défiance à

leur égard. On accepte d'autant moins la critique qu'on se sent plus faible et le néolibéralisme a clairement restreint la capacité politique des pouvoirs publics. Enfin, il y a parfois des enjeux financiers, certains milieux patronaux ou agricoles poussent à la criminalisation pour préserver leur rente.

Quelles pistes pour retrouver une liberté associative ?

La façon d'attribuer les financements joue pour beaucoup. Pour promouvoir les libertés associatives il faudrait sortir du fait du prince, des rapports discrétionnaires entre pouvoirs publics et associations pour construire des relations plus horizontales, par exemple en créant des commissions mixtes d'attribution des financements, composés d'élus de l'opposition, de la majorité, de citoyens tirés au sort, d'experts, pour que les associations s'autorisent à l'ordre la main qui les nourrit, qui auraient désormais mille visages. ♦

Propos recueillis par Alain Senéé



Julien Talpin, Directeur de recherche au CNRS, Directeur-adjoint du CERAPS (UMR 8026 - Université de Lille), Codirecteur du GIS Démocratie et Participation

action

Un printemps émaillé de mobilisations

Entre le cauchemar vécu par les populations du Moyen-Orient, l'amplification de la crise économique internationale, l'ancrage électoral de l'extrême droite et de ses idées dans une partie des municipalités, les mobilisations en cours dans l'éducation... le syndicalisme s'implique particulièrement dans ce bruissement printanier multiple.

Un printemps précoce avec la très belle réussite des manifestations du 8 mars, massives, jeunes et dynamiques, pour défendre et faire progresser les droits et l'égalité. Manifestations dans tout le pays dans lesquelles la FSU s'est engagée avec ses partenaires syndicaux et associatif du collectif Grève féministe.

Refusant la banalisation de la guerre comme continuation de la politique impérialiste par d'autres moyens, la FSU met également en avant sa solidarité avec les peuples et participe aux initiatives en faveur du droit international et de la paix. Notamment un meeting de solidarité avec les syndicalistes



Des mobilisations à poursuivre, amplifier et élargir.

iranien-nes, les manifestations du 28 mars pour la Palestine comme les mobilisations du même jour pour faire « digue contre l'extrême droite » en écho aux grandes manifestations « No Kings » prévues dans plus de 2 000 villes aux

États-Unis et à celles organisées en Italie contre les politiques du gouvernement Meloni.

Les conséquences multiples de cette situation internationale enflammée sont d'ores et déjà palpables avec notamment le retour de l'inflation, tout d'abord sur les énergies fossiles, qui va aggraver la crise économique et paupériser encore davantage la partie de la population dépendante de la voiture pour se déplacer au quotidien. Le « quoi qu'il en coûte » de la crise covid semble bien loin, le pouvoir n'envisageant aucunement de revoir sa politique sociale et fiscale dogmatique au profit des plus riches pour y faire face. Contrôler les marges des distributeurs de carburant relève d'une mesure d'esbrouffe largement insuffisante et peu opérationnelle au contraire de la nécessité d'encadrer les prix, d'augmenter

Faire reculer l'extrême droite

Les élections municipales ont révélé un fort ancrage géographique et une progression des forces d'extrême droite et de leurs idées. L'absence de débat public sur les enjeux véritables de ce scrutin, la médiatisation centrée sur les stratégies, les propositions populistes et les polémiques ont soufflé sur les braises.

Le sentiment de déclassement et d'abandon, aggravé par l'affaiblissement et le recul des services publics, créent également un sentiment de concurrence dans l'accès aux droits sur lequel prospère le racisme et la haine.

Pour la FSU, « faire reculer durablement l'extrême droite exige aujourd'hui d'investir dans les services publics, d'engager des politiques sociales et écologiques ambitieuses et de renforcer la démocratie et les contre-pouvoirs ». Il n'est pas trop tard, au contraire.

les salaires et de revoir la politique énergétique. Des perspectives qui nécessitent une toute autre orientation budgétaire en se donnant enfin les moyens de financer les besoins sociaux et écologiques. Tout l'inverse du budget 2026 à peine voté dont la traduction concrète sur le terrain dans les moyens affectés aux services publics entraîne une forte colère tant des personnels que des usagers et usagers. C'est l'enjeu notamment des multiples mobilisations en cours dans l'éducation. Des mobilisations à poursuivre, amplifier et élargir. 🔥

Arnaud Malaisé

En grève pour l'école publique

Les chiffres donnent le tournis, 3 256 postes seront supprimés dans l'Éducation nationale à la rentrée prochaine entraînant des milliers de fermetures de classes, de divisions, de dédoublements... auxquels s'ajouteront les conséquences de la non-crédation de milliers de postes de remplaçant-es, de Rased, de CPE et d'AED, d'AESH, de personnels sociaux et de santé... pourtant nécessaire au service public. De son côté, le privé est moins touché ce qui pourrait encore aggraver la ségrégation sociale scolaire.

Depuis février, des mobilisations sont construites par la FSU et ses partenaires syndicaux pour contester ces choix et exiger un collectif budgétaire à la hauteur des besoins. Multiples dans leurs formes et déclinaisons locales, entre banderoles sur les écoles et établissements, conférence de presse, délégations et audiences, manifestations et grèves... elles convergeront dans une journée de grève nationale unitaire.

Tribune unitaire

« Solidarité, égalité, services publics : un barrage à l'extrême droite »

Quelques jours avant les élections municipales, près de 40 responsables d'associations et de syndicats, dont Caroline Chevé pour la FSU, ont signé une tribune d'opinion sous le titre « *Ne laissons pas l'extrême droite décider de l'avenir de nos territoires* » alertant sur la progression de l'extrême droite et les possibles conséquences pour les communes.

Elle souligne que cette force politique ne se limite pas à un programme électoral : elle fragilise la démocratie, réduit les droits sociaux et impose une vision autoritaire de la société. La tribune rappelle que les élections municipales sont un moment décisif. Les mairies, premières portes de la République, organisent le quotidien : écoles, crèches, logements, transports, services publics, lieux culturels et démocratie



Les mairies, premières portes de la République.

locale. Pour les signataires confier ces responsabilités à l'extrême droite, c'est risquer le recul de l'égalité, de la solidarité et du vivre ensemble. Elle insiste sur les causes de sa progression : territoires abandonnés, services publics fermés, stigmatisations et débats réduits à la peur et au racisme. Mais elle met en avant l'énergie citoyenne et la mobilisation comme réponses possibles.

La tribune insiste enfin sur l'urgence d'agir concrètement : protéger les plus précaires, investir dans les services publics, réduire les inégalités territoriales, accompagner les transitions écologiques et industrielles, renforcer la démocratie locale. L'objectif est clair : faire barrage à l'extrême droite avec des projets clairs, crédibles et ancrés dans les réalités vécues par les habitant-es. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Allocations chômage : durcissement

L'examen du projet de loi, censé lutter contre la fraude sociale et fiscale, a permis le vote de la suspension « conservatoire », pour une durée de trois mois des allocations chômage en cas de suspicion de « manœuvres frauduleuses » ou « manquements délibérés ». Ainsi France Travail pourra opérer des saisies bancaires sur les comptes de personnes présumées de fraudes. L'arbitraire de la suspicion, fut-elle sur la base d'« indices sérieux », a été dénoncé par les député-es d'opposition. Les débats ont contraint le gouvernement à soutenir des amendements visant à maintenir un reste à vivre, un montant minimum qui permettra aux allocataires de s'acquitter de leurs dépenses vitales le temps de la suspension conservatoire. Les observateurs et observatrices l'ont noté, gouvernement et rapporteurs ont montré bien plus d'entrain à combattre la fraude sociale que la fraude fiscale.

Loi d'urgence agricole

Dérèglementations et productivisme

La loi d'urgence agricole, orientée vers une agriculture plus productiviste, promise par Sébastien Lecornu pourrait être adoptée avant l'été. La Confédération Paysanne et de nombreuses associations jugent les mesures envisagées inefficaces pour lutter contre le malaise profond des agriculteurs et agricultrices et dangereuses pour l'ensemble de la population, en termes de santé, d'accès à l'eau potable, d'environnement et de finances publiques. C'est par exemple le cas du déblocage d'un « maximum de

projets » d'irrigation agricole et de la suspension jusqu'en septembre des nouveaux arrêtés préfectoraux fixant les volumes d'eau prélevables, empêchant toute trajectoire de sobriété, pourtant urgente. Autres annonces préoccupantes, la France défendra une réforme du droit européen pour qu'un État ne puisse pas interdire un pesticide autorisé ailleurs en Europe, ainsi qu'un affaiblissement de l'encadrement des épandages d'élevage à l'origine de la dissémination

de nitrates. En attendant, des dérogations à l'encadrement européen actuel seront autorisées par les préfet-es. Déjà nocives pour la santé, celles-ci mèneront à une condamnation de la France, faisant payer aux Français-es les cadeaux faits à la FNSEA. Quant à la simplification des règles du contentieux, elle vise à diminuer les recours en justice, légitimes, et est contraire à l'État de droit. Les associations environnementales le rappellent, si les juges annulent les

projets c'est parce qu'ils sont illégaux, du fait notamment d'une mauvaise prise en compte de la réalité écologique des sites. Alors que le monde agricole subit les conséquences du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, remettre en cause les normes environnementales, empêcher toute bifurcation nécessaire relève d'un non-sens en plus de nourrir une fracture stérile entre les intérêts des paysan.nes et les enjeux écologiques. ♦

Valérie Soumaille

Fin de vie

Droit à mourir en débat

L'Assemblée nationale a examiné en deuxième lecture la proposition de loi créant un droit à l'aide à mourir et visant à renforcer l'accès aux soins palliatifs.

Les député.es ont étudié plusieurs centaines d'amendements, portant notamment sur les conditions d'accès à l'aide à mourir et sur les garanties destinées à protéger les patient.es de toute pression.

Les discussions ont été particulièrement vives autour des modalités du geste. Le texte prévoit que l'auto-administration reste la règle, l'intervention d'un.e professionnel.le de santé n'étant possible que si la personne est physiquement incapable d'agir elle-même. D'autres amendements présentés comme des mesures de prudence – comme l'exclusion de la seule souffrance psychologique ou la consultation psychiatrique obligatoire – ont été rejetés. Le texte a finalement



Toute évolution législative doit également garantir l'accompagnement humain.

été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 25 février 2026 (299 voix pour, 226 contre et 37 abstentions) mais il doit encore poursuivre la navette parlementaire.

Pour ses défenseur.es, la réforme vise à reconnaître l'autonomie et la dignité des personnes confrontées à des maladies graves et incurables. Mais le débat rappelle aussi une réa-

lité persistante : l'accès aux soins palliatifs reste insuffisant et inégal sur le territoire.

La FSU le souligne : toute évolution législative doit également garantir un véritable développement des soins palliatifs et de l'accompagnement humain. Sans cela, un droit individuel pourrait se transformer, pour les plus vulnérables, en choix contraint par les inégalités sociales et territoriales. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

CDI jeunes

Le Medef radote

Deux décennies après les manifestations victorieuses contre le Contrat première embauche (CPE), le MEDEF est revenu à la charge avec la création d'un CDI pour les jeunes « pouvant être rompu sans motif pendant les trois premières années », avec des dispositions « à droits progressifs » ainsi qu'un montant du smic adapté.

Présenté comme une piste de réflexion pour lutter contre les « 1,4 million de jeunes qui ne sont ni en formation ni en étude ni en emploi » et « les 19 % de taux de chômage chez

les jeunes », ce type de contrat n'a de CDI que le nom. Il reviendrait en effet à une sorte de période d'essai de trois ans pendant laquelle toute revendication d'application de leurs droits ou d'amélioration de leurs conditions de travail serait rendue quasi impossible aux jeunes, quand par ailleurs s'exercerait une véritable discrimination salariale au seul motif de leur âge.

Pour rappel, selon un baromètre annuel du Secours populaire, la situation financière des

moins de 35 ans s'est fortement dégradée : précarité alimentaire accrue et 1 jeune sur 4 (18-24 ans) vit sous le seuil de pauvreté.

Outre le chômage qui reste élevé, une des raisons expliquant cette pauvreté accrue des jeunes est que les emplois occupés sont de plus en plus précaires.

Ajouter de la précarité à leur précarité, en assurant vouloir les aider, cela augure les positions patronales pour 2027. ♦

Valérie Soumille

Le Compte personnel de formation

La loi de finances 2026 restreint fortement le Compte personnel de formation (CPF) des personnels du privé, supprimant l'accès à certaines formations et imposant des plafonds arbitraires. Les salarié.es voient leurs droits amputés, alors que la formation est essentielle pour évoluer et sécuriser l'emploi. Limiter le CPF au seul « emploi direct » dévalorise les parcours professionnels et fragilise leur avenir. Une mesure budgétaire au détriment des droits et des compétences.

Forfait hospitalier

La décision gouvernementale de dérembourser davantage certains soins hospitaliers, avec hausse du forfait hospitalier et du forfait urgence, est une nouvelle régression sociale. Il transfère 400 millions d'euros de charges vers les complémentaires santé d'où l'augmentation du reste à charge pour les patient.es et des cotisations mutuelles. Cette logique budgétaire pèse sur les assuré.es au lieu de renforcer l'hôpital public et l'accès aux soins, creusant les inégalités face à la santé.

Retraités.es

Depuis trois ans, les gouvernements tentent de réduire les dépenses de la Sécurité sociale (pensions, santé), malgré la mobilisation des retraités.es qui a déjà fait reculer certaines mesures. Le budget de la santé menace encore l'accès aux soins, aggravé par les déserts médicaux et les coûts. La décentralisation accentuerait les inégalités. Les retraités.es seront mobilisés le 2 avril pour défendre leurs droits et exiger des réponses.

Mutations et promotions

Sortir de l'opacité

La loi dite de « transformation » de la Fonction publique du 6 août 2019 n'est pas une simple réforme administrative : c'est une agression brutale contre le statut de fonctionnaire et les garanties d'équité.

En mettant hors-jeu les organisations syndicales des Commissions Administratives Paritaires (CAP) traitant de la mobilité et des avancements, le gouvernement a méthodiquement détruit un demi-siècle de transparence. Désormais, sur les mutations comme sur les promotions, l'administration décide seule, faisant fi du contrôle collectif qui protégeait les agent-es des erreurs. Le passage aux Lignes directrices de gestion (LDG) a instauré une forme d'arbitraire institutionnalisé. La mutation, moment charnière où se jouent l'équilibre familial et la vie professionnelle doit rester un droit fondé sur des règles claires prenant



Malgré ces obstacles, la FSU reste mobilisée pour défendre les personnels.

en compte les situations personnelles. Opposée fermement à toute logique de promotion dite « au mérite » lorsqu'elle repose sur des critères flous, variables ou individualisés à l'excès, la FSU dénonce ce vocabulaire séduisant qui cache trop souvent une mise en concurrence des personnels, contraire à l'esprit de coopération de l'action publique. La reconnais-

sance professionnelle doit s'appuyer sur des critères transparents, discutés collectivement, et non sur des appréciations subjectives.

Malgré ces obstacles, la FSU reste mobilisée, la mobilité et les promotions devant relever de règles communes et contrôlables. Défendre ces principes, c'est défendre l'idée même du service public : un espace d'égalité, de droits et de confiance. ♦

Alain Sénéé

Droit de recours

Dans la Fonction publique, les agent-es peuvent déposer des recours pour contester les décisions relatives aux promotions et à la mobilité.

En cas de refus d'avancement et de mutation, une demande des motifs peut être faite afin de vérifier la légalité et la transparence de la décision. Un recours gracieux auprès de leur administration ou un recours hiérarchique peut être déposé dans les deux mois après l'annonce du refus. Si aucune solution n'est trouvée, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut être engagé dans un nouveau délai de deux mois.

Les agent-es bénéficient de droits fondamentaux, tels que l'égalité de traitement et l'accès à leur dossier. Ils et elles peuvent être accompagnés par la FSU, qui informe, conseille et soutient dans les démarches, notamment pour constituer un dossier argumenté et défendre efficacement leurs intérêts.

Élu-es en commissions paritaires

« Encore plus indispensables »

« Nous n'avons plus de vision d'ensemble sur les mutations et promotions, mais nous venons en aide et informons directement bien plus de collègues qu'avant », résume Ludovic Chapsal, élu de la FSU en commission paritaire académique de Créteil.

Cet « avant » c'est la situation qui prévalait lorsque les profondes modifications découlant de la Loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) de 2019 n'étaient pas entrées en vigueur. Depuis, les élu-es du personnel sont « un peu à l'aveugle », ne disposant plus des



Ludovic Chapsal

façon totalement transparente des opérations de mutations et de promotions concernant dans l'académie de Créteil de très nombreuses et nombreux jeunes enseignant-es du second degré. Or, depuis la réforme de la LTFP, le nombre d'élu-es est

passé d'une cinquantaine à une petite dizaine tandis que les demandes individuelles explosent. En plus des publications syndicales et des réunions d'information générale, plus de 3 000 mails sont ainsi traités durant trois semaines pour les mutations et de nombreux rendez-vous individuels pris pour informer, conseiller et vérifier les barèmes. « Auparavant nous étions dans une démarche collective, dorénavant nous sommes dans de l'individuel » regrette Ludovic qui met néanmoins en avant le travail es élu-es, s'assu-

rant du respect de la parité femmes-hommes dans les promotions, échangeant régulièrement avec le rectorat pour résoudre les situations particulières, notamment des problématiques de rémunérations, tout en intervenant dans les rares instances paritaires maintenues pour défendre les recours des collègues, permettant bien souvent de revoir les avis « à la hausse ». Une marge de manœuvre « amoindrie », certes, mais, toujours, un rôle indispensable joué les élu-es. ♦

Arnaud Malaisé

Autorisations d'absence

Les droits menacés

La loi TFP de 2019, dont la FSU réclame toujours l'abrogation, prévoyait la publication d'un décret fixant la liste et les conditions d'octroi des autorisations d'absences (ASA) accordées aux agent-es pour événements familiaux ou pour l'exercice de la parentalité.

Six ans après, le Gouvernement, pressé par une décision du Conseil d'État qui lui accorde jusqu'au mois de juin pour publier le décret, a mis sur la table un avant-projet qui rogne un peu plus les droits des agent-es.

En effet, si le texte inscrit parmi les ASA de droit celles relatives aux examens médicaux obligatoires dans le cadre de la grossesse et post accouchement, il limite celles accordées sous réserve des nécessités de service, comme les ASA pour enfants malades.

De plus, le projet de décret établit une liste limitative de motifs et de conditions d'ASA (en



La FSU exige l'abandon immédiat des attaques contre les droits des agent-es.

nombre de jours notamment). Sous couvert de garantir l'égalité entre les agent-es des trois versants de la Fonction publique, l'application de ces principes interdirait le maintien des dispositions plus favorables, fruit d'accords locaux comme à la Territoriale ou à

l'Hospitalière. Le gouvernement n'a pas retenu la notion de « socle commun » qui aurait pu permettre de pérenniser les dispositions plus favorables. La FSU exige l'abandon immédiat de ces projets et appelle le gouvernement à cesser ses attaques contre les droits des agent-es. (voir brèves ci-contre) ♦

Christophe Nouhaud

Démocratie sociale

Alerte sur les CESER

Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) sont dans la ligne de mire du Gouvernement. Le projet de loi dit de simplification de la vie économique, présenté en 2024, proposait dans sa version initiale leur suppression.

Après la mobilisation syndicale l'an passé, le gouvernement avait reculé. Mais au parlement la Commission mixte paritaire a proposé fin janvier de rendre les CESER facultatifs en laissant à chaque Région le

choix d'instaurer ou non un CESER.

Ce projet, s'il venait à être adopté, consacrerait un nouveau recul démocratique. Les CESER, composés de représentant-es de la société civile (syndicats, associations, entreprises, personnalités qualifiées), sont saisis pour avis sur les textes majeurs (budget, schémas stratégiques régionaux,...). Également, ils s'auto-saisissent de sujets régionaux, alertent sur les impacts écono-

miques, sociaux et environnementaux des politiques régionales et contribuent à leur suivi et à leur évaluation. Leurs avis sont très souvent pris en compte et leur coût de fonctionnement représente moins de 0,1 % du budget régional. L'examen en dernière lecture a été reporté après les élections municipales. La FSU se mobilise pour convaincre député-es, sénatrices et sénateurs de rejeter ce projet. ♦

C. N.

Temps partiel thérapeutique

Sans bilan chiffré, la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique a ouvert des discussions sur le temps partiel thérapeutique pour en durcir les conditions d'octroi et de régénération du droit, pour transformer — en pratique — ce droit statutaire de protection, en un dispositif de gestion des ressources humaines. Les premières touchées seront les professions les plus exposées et les plus féminisées.

Autorisation d'absence enfants malades

Aujourd'hui, six jours sont accordés quel que soit l'âge de l'enfant et ce jusqu'à ses seize ans. Cette limite peut être relevée (sans dépasser douze jours) si l'autre parent dispose de moins de six jours d'ASA. Un projet de décret prévoit de réduire les ASA à trois jours par an seulement à partir des 12 ans de l'enfant, avec une possibilité de doublement du nombre de jours, uniquement lorsque l'agent-e assume seul-e la charge de l'enfant.

Décès et mariage

Le décret prévoit la réduction des droits pour le mariage ou le PACS de l'agent-e (quatre jours au lieu de cinq), pour le décès d'un-e proche : conjoint-e, père, mère (trois jours) avec alignement vers le moins disant pour les trois versants de la Fonction publique, et toujours sous réserve de nécessité de service donc hors cadre des ASA de droit.

Parc HLM

Une crise du logement, où ça ?

Le gouvernement n'entend vraiment pas envisager de construire des réponses concrètes à l'aggravation de la crise du logement.

Une crise pourtant indiscutable, le dernier rapport de la Fondation pour le logement tirant à nouveau la sonnette d'alarme en mettant particulièrement en lumière le poids croissant de l'hébergement chez un tiers comme un terrible révélateur du mal-logement. Pour autant, alors que les ménages demandant l'accès à un logement social atteignent le nombre record de 2,9 millions, les obligations légales de taux de logements sociaux viennent d'être revues à la baisse dans nombre de communes. La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) fixe en effet ce taux à 25 % mais prévoit un seuil réduit à 20 % en fonction d'un ratio estimant la « tension locative ». Le ministre du logement vient de modifier unilatéralement ce ratio du nombre de



L'obligation de construire davantage de logements sociaux sous peine d'amendes.

demandes pour un emménagement, le portant de 4 à 5,5 par un simple décret. Une sorte de « réalité parallèle » niant la crise permettant ainsi à 55 intercommunalités de bénéficier du seuil réduit et donc d'éviter l'obligation de construire davantage de logements sociaux sous peine d'amendes. Nombre de rapports et d'études pointent pourtant le facteur déterminant de

la volonté politique des communes pour atteindre leurs obligations à travers une planification vertueuse de l'urbanisme, un partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux et un engagement financier pour faire face au désengagement de l'État qui opte pour relancer un dispositif de réduction d'impôt considérant le logement comme un investissement et non un besoin essentiel. ♦

Arnaud Malaisé

Centres éducatifs fermés

Le ministre de la Justice Gérard Darmanin a décidé de fermer les centres éducatifs fermés (CEF) publics d'ici mi-2026 et d'engager le même mouvement dans le secteur associatif. Décision annoncée sans concertation avec les professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse ni les tribunaux pour enfants. Pour la justifier, le ministère s'appuie sur plusieurs rapports pointant l'inefficacité des CEF : fugues nombreuses, absence d'impact sur l'incarcération des mineures, équipes instables et coût très élevé. Si le SNPES-PJJ-FSU rejette ces structures depuis leur création, il dénonce une réforme menée dans la précipitation, dictée par une logique budgétaire. Sans renforcement massif des moyens éducatifs, cette réorganisation risque surtout de fragiliser davantage l'accompagnement des jeunes et les conditions de travail des personnels.

Égalité professionnelle

Trop d'écart entre femmes et hommes

Le plan national pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique vise à réduire des inégalités encore bien réelles.

Les femmes représentent environ 62 % des agent-es publics, mais les écarts de rémunération restent proches de 12 % en moyenne. Elles sont également davantage concernées par le temps partiel et restent moins présentes dans les postes de direction. Le plan s'articule autour de plusieurs priorités : résorber les écarts de salaires,

garantir l'égalité dans les carrières, lutter contre les violences sexistes et sexuelles et améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Porté par la FSU, ce plan ne doit pas rester une déclaration d'intention. Pour la fédération, l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit devenir une réalité concrète, mesurable et dotée de moyens.

Premier levier : les salaires. Les inégalités persistent, nourries par la précarité, le temps partiel subi

et la forte présence des femmes dans des filières moins reconnues. La FSU défend davantage de transparence dans les grilles de rémunération et la mise en place d'audits réguliers pour identifier les écarts et y répondre par des mesures correctives. Le plan s'attaque aussi aux trajectoires professionnelles. Dans de nombreux services, les femmes se heurtent encore à des plafonds invisibles. Accès aux responsabilités, promotions ou formation continue doivent être examinés pour repérer les dis-

criminations indirectes. La fédération plaide pour des objectifs chiffrés et des moyens dédiés. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles constitue enfin un enjeu majeur. Dispositifs d'alerte fiables, protection des victimes, formation de l'encadrement et prévention des stéréotypes sont indispensables pour faire évoluer les cultures professionnelles.

Pour la FSU, seul un suivi national exigeant permettra de donner à ce plan toute sa portée. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Éducation prioritaire

Stand-by et mesurette

La révision de la carte de l'éducation prioritaire (EP), très attendue dans les écoles comme dans les collèges, est une nouvelle fois reportée après les élections présidentielles. Ce report prolonge une situation déjà critique.

À la rentrée 2026, un dispositif limité est mis en place : 21 collèges et 68 écoles « présentant d'importantes fragilités sociales » intégreront des contrats locaux d'accompagnement (CLA). Le ciblage est particulièrement restreint : les collèges retenus ont un indice de position sociale (IPS) inférieur à 80, et seules 68 écoles avec un IPS inférieur à 90 sont concernées, alors que plus de 2 100 écoles se situent sous ce seuil. Les écoles « orphelines » et des collèges aux caractéristiques sociales proches des REP ou REP+ resteront sans moyens adaptés. Il s'agit avant tout d'une « mesurette » accompagnée de peu de moyens. Les financements seront conditionnés à des projets et à des objectifs de performance mesurés par les évaluations na-



La FSU revendique une refondation et un label unique de type REP+.

tionales. Dans les écoles comme dans les collèges, cela implique de construire des projets pour obtenir des dotations, sans garantie de moyens pérennes ni baisse si-

gnificative des effectifs. Les besoins restent pourtant connus : allègement des classes, renforcement des équipes (RASED dans le premier degré, vies scolaires en collège), temps de concertation et accompagnement médico-social.

Si une indemnité est prévue pour mission particulière (IMP) de 1 250 euros brut annuel, elle sera en deçà des primes REP+ et seul-es les professeur-es entrés dans le « Pacte » en bénéficieront. Aucune création de postes n'est prévue pour les vies scolaires (CPE, AED). La bonification de mutation (120 points dans le second degré, 27 dans le premier) ne compensera pas des conditions de travail dégradées.

Pour la FSU, ces dispositifs – CLA, Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux... – contournent une politique na-

Lettre malvenue

Suite au courrier envoyé par le ministre Edouard Geffray aux enseignant-es, la FSU n'a pas caché son agacement. Entre formules convenues et conseils « bienveillants », le courrier fait office de manuel de bonne conduite pour enseignant-es. Les véritables problèmes – classes surchargées, manque de remplaçant-es, charges administratives qui explosent – y sont passés sous silence. Pour la FSU, cette correspondance est un nouvel exemple du décalage institutionnel : préférer la communication démagogique aux mesures concrètes. Les enseignant-es attendent autre chose que des mots polis : des moyens, du soutien et de la reconnaissance. La FSU exhorte l'administration à écouter le terrain avant d'envoyer le prochain « guide de sagesse », sans oublier les personnels non-enseignants.

tionale ambitieuse d'Éducation prioritaire. Reposant sur des choix locaux et des contrats triennaux souvent peu dotés, ils exposent les équipes à des logiques de pilotage par objectifs.

La FSU revendique une refondation avec un cadre national lisible et un label unique de type REP+, étendu à toutes les écoles, collèges et lycées concernés. À l'heure où les inégalités sociales s'aggravent, une révision ambitieuse de la carte, fondée sur des critères sociaux transparents, est indispensable. ♦

Sandrine Charrier

Terminale bac pro : premières avancées

Sous la pression intersyndicale, insufflée par le SNUEP-FSU, le ministère a dû reculer sur le parcours en Y avec six semaines en fin d'année scolaire de préparation à l'insertion professionnelle ou aux poursuites d'études est un échec.

Ce parcours remet en cause la double finalité du bac pro (insertion professionnelle et poursuite d'études) pour freiner l'élévation du niveau de qualification. Réduit à quatre semaines cette année, il sera de deux semaines en cours d'année l'an prochain, les épreuves du bac pro étant rétablies à la mi-juin en 2027.

Les élèves ne seront plus à disposition des entreprises en juin pour un « premier job ». Élèves et professeur-es récupéreront quatre semaines de cours. La lutte continue pour enterrer le parcours personnalisé et récupérer toutes les heures de cours supprimées.

Un proviseur remercié dans la Sarthe

Après des années de management toxique et de souffrances infligées aux personnels et de dysfonctionnements qui remettaient en cause la qualité des formations offertes aux élèves, la mobilisation a fini par payer. Le proviseur du lycée Touchard au Mans a été remercié, pour le plus grand soulagement des équipes locales. Dès son arrivée dans ce gros établissement de la Sarthe, regroupant enseignements généraux, technologiques, professionnels, sections de techniciens supérieures et un GRETA, ce proche du peu regretté Jean-Michel Blanquer s'était immédiatement signalé par une brutalisation des rapports quotidiens, la volonté de mettre agents et disciplines en concurrence, et une absence de remise en cause de ses méthodes de management. Avec beaucoup trop de retard, à la suite d'un rapport accablant de la F3SCT confirmé par une mission de l'inspection générale, et sous pression syndicale de la FSU, le rectorat a mis fin à ses fonctions.

Censure dans l'Allier

À Commentry (Allier), une inspectrice a tenté d'interdire à des élèves de chanter *Les Mains d'or* de Bernard Lavilliers lors d'un concert de soutien aux salarié-es d'Erasteel. Pour la FSU, cette décision relève d'une censure injustifiable : invoquer la « neutralité » pour empêcher une chanson du patrimoine social revient à museler l'expression et à dévoyer la laïcité. Face aux réactions, le rectorat a dû reculer.

CGT/FSU

L'extrême droite et l'école

Fin janvier, la FERC-CGT et la FSU ont rassemblé 300 syndicalistes, acteurs et actrices de l'éducation en colloque avec des chercheurs et chercheuses, autour du thème : « l'extrême droite et l'école ».

C'était la première réalisation concrète grand format du travail engagé entre la FSU et la CGT dans la « Maison commune ». Il visait à la fois à mieux comprendre les idéologies éducatives de l'extrême droite et à construire la bataille commune pour défendre une école démocratique, égalitaire et émancipatrice. Pour les participant-es convaincu-es que « l'école est un enjeu primordial pour l'extrême droite », il s'agit d'agir vite, de faire front et de renforcer la solidarité syndicale face aux attaques menées contre l'institution qu'il s'agisse de l'EVARS, des contenus d'histoire ou de collègues directement visé-es par des courriers diffamatoires, raids nu-



La FSU et la CGT appellent à déconstruire l'imposture sociale et scolaire de l'extrême droite.

mériques, menaces de mort, mais aussi dépôts de plainte par des associations/collectifs de la mouvance d'extrême droite. Priorité à l'élargissement des formations syndicales pour préparer les personnels à une éventuelle arrivée de l'extrême droite : risques pour les libertés syndicales, les statuts et pour les élèves LGBT, sans-papiers, issu-es de l'immigration ou en situation de handicap.

La FSU et la CGT appellent à la mobilisation à tous les niveaux pour « défendre les moyens d'un service public d'éducation émancipateur et ambitieux [...] déconstruire l'imposture sociale et scolaire de l'extrême droite [...] et convaincre largement qu'il est possible et nécessaire de la faire refluer et de redonner de l'espoir à la jeunesse ».

Valérie Soumaille

Carte scolaire

Mobilisations déterminé-es

3 256 suppressions d'emplois de professeur-es dans les premier et second degrés publics sont prévus à la prochaine rentrée (hors emplois liés à la réforme des concours).

1 891 dans le premier degré et 1 365 dans le second. La baisse du nombre d'élèves aurait pu permettre une meilleure prise en charge des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le compte n'y est pas pour les Vies scolaires, AESH, Psy-Én,

personnels sociaux et de santé ; aucune création d'emplois de CPE et d'AED n'est prévue. Dès les arbitrages budgétaires connus, les organisations syndicales FSU, CGT, CFDT, SUD, SNALC UNSA ont dénoncé « la vision budgétaire et court-termiste du gouvernement : la variable démographique ne peut être la boussole principale des choix en matière de moyens pour l'Éducation nationale ». Elles ont déposé des préavis de grève sur une longue période, et appelé à la

mobilisation avant les vacances zonées, notamment en lien avec la tenue, ou le boycott, des instances départementales ou académiques. Tenue d'heures d'information syndicale, journées de grève locale, opérations école, collège ou lycée mort, rencontres avec la presse, audiences au Rectorat et à la DSDEN... l'action s'organise sous différentes formes. La mobilisation s'amplifie partout et une grève nationale se profile d'ici avril.

Sandrine Charrier

Laïcité

Le privé hors de contrôle

Un récent rapport de l'Éducation nationale, révélé par Mediacités, l'établit clairement : nombre d'établissements privés de l'enseignement catholique ne respectent nullement les règles fixées par la loi.

Or ces 7500 établissements religieux privés « sous contrat » tirent 75 % de leurs ressources de dotations de l'État ainsi que des collectivités locales. Ils doivent en retour respecter les mêmes règles que les établissements publics, sous peine de perdre leur homologation. La loi Debré de 1959, combattue en vain à l'époque par le camp laïque, est limpide : « L'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'État ; l'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner l'enseignement dans le respect total de la liberté de conscience ; tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance y ont accès ». Avec comme impératifs le strict respect des programmes scolaires



Les établissements jouissaient d'une large impunité, en l'absence presque totale de contrôles.

ainsi que du nombre d'heures de cours dans chaque matière ; la conformité aux principes de base de la laïcité, et bien sûr aux valeurs de la République. Avant le choc lié à l'affaire Betharam, les établissements jouissaient d'une large impunité, en l'absence presque totale de contrôles par la tutelle publique. À la suite du « metoo du privé », le ministère a diligemment en 2025 de nombreuses enquêtes (plus de 700), dont

les conclusions sont souvent accablantes : imposition d'heures de prières ou de messes obligatoires pour l'ensemble des élèves, parfois au détriment des heures de cours réglementaires. L'enseignement du catéchisme et de la culture religieuse, théoriquement facultative afin de respecter la liberté de conscience de l'ensemble des élèves, est en réalité souvent obligatoire. L'Évars est fréquemment « adaptée » aux valeurs religieuses catholiques, sans respecter les contenus officiels.

Jeunesse et discrimination

Six ans après Discriminations et origine : l'urgence d'agir, la défenseure des droits Claire Hédon a publié le 26 février un nouveau rapport sur les discriminations subies par les jeunes de 15 à 26 ans selon leur origine en particulier les jeunes émigrés ou originaires de l'outre-mer. Ce rapport révèle que ces inégalités persistent et s'accroissent dans tous les domaines : école, université, emploi, logement, alimentées par préjugés et stéréotypes. La défenseure formule des recommandations pour y mettre fin. Pour la FSU, ces résultats confirment l'urgence d'une action publique forte, avec des moyens dans l'Éducation nationale et de la formation, pour combattre les discriminations et promouvoir l'égalité réelle dès le plus jeune âge.

ciels. Enfin, les interdits vestimentaires ne sont pas rares (longueur des cheveux, des tenues...). Minimisés par la hiérarchie catholique, ces manquements ne se sont traduits pour le moment que par des remontrances. ♦ Matthieu Leiritz

Enseignement français à l'étranger

Un « marché » chancelant

Depuis 2018, le réseau des établissements français à l'étranger a connu une croissance rapide, passant de 492 à plus de 612 sites en 2026, scolarisant 400 000 élèves, dont un tiers de Français-es.

Certains sont gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), d'autres par des associations ou des groupes privés, mais tous portent le label

« homologué par l'État français ». Ce maillage unique, premier poste de dépense de la diplomatie culturelle de près d'un demi-milliard d'euros par an, garantit une continuité pédagogique mondiale aux familles expatriées et locales. Initié en 2018 par Emmanuel Macron, le plan Cap2030 visait à doubler les effectifs sans budget public supplémentaire pour

« étendre le rayonnement de la France » à l'étranger. Cette stratégie a favorisé l'essor de groupes privés lucratifs, comme le réseau Odyssey fondé par l'ex-ministre de l'Éducation Luc Chatel. La FSU dénonçait à l'époque cette transformation qui s'apparentait à une privatisation déguisée, l'État facilitant l'expansion via l'homologation et le détachement de profes-

seur-es tout en se désengageant financièrement. Aujourd'hui, l'objectif présidentiel se heurte à la réalité budgétaire et à un manque criant de moyens. Pour 2026, un déficit de 60 millions d'euros menace l'équilibre du système, provoquant une hausse des frais de scolarité et le mécontentement croissant des parents d'élèves. ♦ Alain Sénéé

À propos du nouveau numéro de *Regards Croisés*

LE DOSSIER

Métamorphoses du néolibéralisme

À travers ce dossier, nous avons cherché, dans un premier temps, à nommer au plus juste les forces libérales autoritaires impérialistes qui sévissent à l'échelle internationale et nationale. Il s'est ainsi agi de décrypter les termes de libertarianisme, d'illibéralisme ou encore de post-néolibéralisme – qui renvoient à une même réalité, la défense d'un libéralisme « pur » qui ne se satisfait plus de la soumission des structures étatiques mises à son service (néolibéralisme) mais souhaite peu ou prou s'en affranchir – et d'historiciser les différentes formes du libéralisme pour mieux saisir les métamorphoses actuelles du néolibéralisme et participer de sa cartographie.

Ainsi Christian Laval traite du concept politique de néolibéralisme et de sa rationalité en mutation et Théo Bourgeron s'interroge sur ces nouveaux acteurs, dont ceux de la finance autoritaire, qui cherchent à bousculer les institutions néolibérales avec l'appui d'une extrême droite en recomposition. Enfin Thomas Boccon-Gibod revient aux origines historiques et sociales des idées de liberté individuelle et de libre marché.

Nous poursuivons notre enquête en cherchant à saisir à quel point et par quels canaux ces idées progressent en France. Décrivant une société française divisée entre valeurs progressistes et droitisation des votes, Vincent Tiberj analyse les dynamiques à l'œuvre au sein des classes populaires et des classes dominantes.

Parce que ce dossier est tout sauf celui d'une résignation, nous l'ouvrons sur des réalités et des perspectives concrètes de combat avec les contributions des camarades de la FSU de l'Aveyron (Julie Bernat) et du Tarn (Benoit Foucambert et Mathieu Moles) qui orientent la focale sur les territoires ruraux et la dégradation du rapport à l'État social notamment dans le champ éducatif français qui, comme le montre Mathilde Goanec dans son article, est devenu un champ privilégié de l'extrême droite.

Enfin, passant à l'échelle internationale, nous proposons d'examiner des réalités des politiques néolibérales, des perspectives et des luttes dans trois domaines : attaques contre les sciences et résistances aux USA et en France (Kristel Chanard et Bruno Andreotti) ; luttes féministes en Argentine qui s'inscrivent dans des luttes territoriales concrètes (Victoria Pasero) ; fascisme fossile et lien structurel entre le déni du changement climatique et l'ethno-nationalisme.

Hélène Gispert, Godefroy Guibert

L'ENTRETIEN

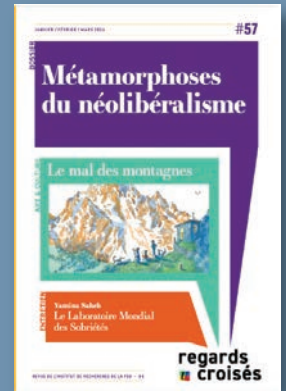
Yamina Saheb : Le laboratoire mondial des sobriétés

L'ENTRETIEN « ARTS et CULTURE »

Laury-Anne Cholez et Manon Mugnier : Le Mal des Montagnes

À paraître en juillet 2026

Le dossier du numéro 59 de *Regards Croisés* sera consacré à « Médias et démocratie »



Le numéro de *Regards Croisés* #57 (juillet 2026)

À commander sur le site de l'IR.FSU (7€)



Socialismes et éducation au XX^e siècle

À commander sur le site de l'IR.FSU (25 €)



Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité

Sortir des polémiques, ouvrir les possibles
À commander sur le site de l'IR.FSU (10 €)

Périscolaire : un temps éducatif encore à construire

© EY / S. BOUTIN

Dossier réalisé par :
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,
Valérie Soumaille

Le périscolaire, héritier de l'éducation populaire, devrait être un espace d'émancipation, de découverte et de socialisation complémentaire de l'école. Mais entre inégalités territoriales, manque de moyens et conditions d'emploi fragiles pour les personnels d'animation, ce temps éducatif reste souvent relégué au second plan.

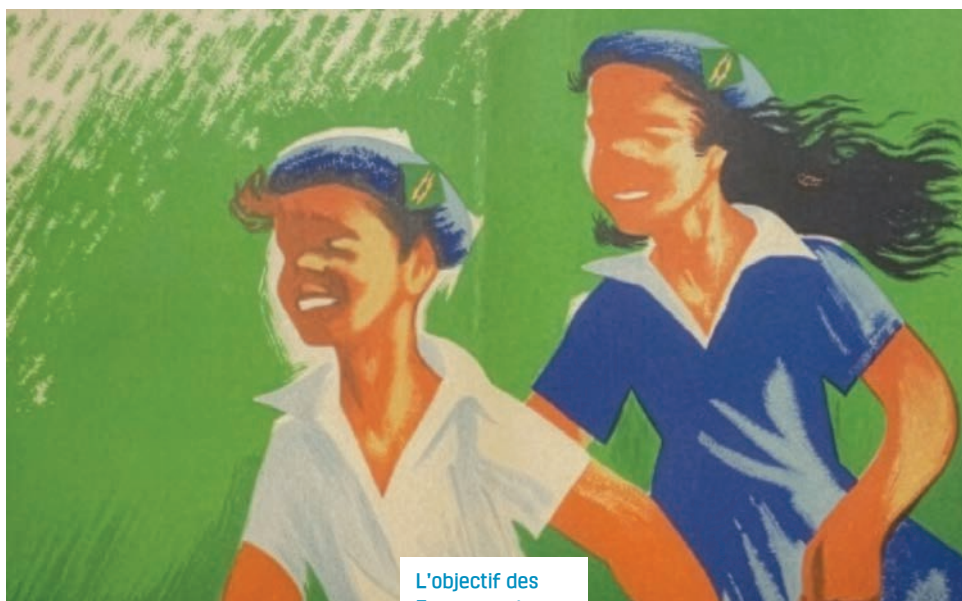
Longtemps pensé comme un temps éducatif à part entière, héritier de l'éducation populaire, le périscolaire est aujourd'hui trop souvent réduit à une réponse organisationnelle aux contraintes de la journée scolaire, servant essentiellement de garderie avant et après la classe pour les familles, ce temps est devenu l'un des angles morts les plus révélateurs du renoncement politique en matière d'éducation. Pourtant cet espace constitue un levier décisif pour l'égalité réelle d'accès aux loisirs, au sport et à la culture, pour l'émancipation des enfants et

des jeunes. Inscrit dans l'histoire des mouvements d'éducation populaire, des fédérations comme les Francas aux associations laïques, le périscolaire devait permettre d'apprendre autrement : coopération, créativité, participation. Il affirmait que l'enfant ne se réduit pas à l'élève et que l'éducation déborde l'école. Cette ambition a été fragilisée par les logiques d'austérité, la territorialisation sans garanties nationales et une vision utilitariste des temps de l'enfant. Sous-doté, morcelé, dépendant des arbitrages locaux, le périscolaire est trop souvent cantonné à l'accueil, quand il devrait être un

...

...
espace structurant d'expériences éducatives. La fragmentation n'est pas neutre. Dans *L'École fragmentée*, le sociologue Julien Netter montre que la multiplication de situations peu explicitées favorise les élèves capables d'en décrypter les implicites. Sans articulation pensée avec l'école, ces temps peuvent renforcer les écarts au lieu de les réduire. Les chercheur-es Laurent Lescouarch et Elise Vergnon invitent à parler de complémentarité plutôt que de continuité : chaque espace a sa logique et ses professionnel-les. L'enjeu n'est pas d'aligner le périscolaire sur la forme scolaire, mais de construire des passerelles, du temps commun, de la reconnaissance. Défendre le périscolaire, c'est refuser qu'il dépende du territoire ou de l'origine sociale. C'est revendiquer un service public d'éducation global, des moyens pérennes et des personnels formés et reconnus à travers leur rémunération et leur statut. Le remettre au cœur du débat, c'est choisir l'éducation populaire comme bien commun et levier contre les inégalités.

Du mouvement d'éducation populaire au service public éducatif



L'objectif des Francas est clair : offrir à tous les enfants des espaces éducatifs complémentaires à l'école.

L'accueil périscolaire, aujourd'hui présenté comme un pilier du service public d'éducation, est le produit d'une histoire marquée par des choix politiques qui en ont transformé la nature.

À l'origine, il s'inscrit dans la tradition de l'éducation populaire : offrir à tous les enfants, quel que soit leur milieu social ou leur territoire, un accès à la culture, au sport et à la citoyenneté, dans une

logique d'émancipation, de coopération et de construction collective.

Dès la fin du XIX^e siècle, avec la mise en œuvre de l'instruction obligatoire, émergent les temps « autour de l'école ». Portés par des initiatives locales, souvent issues de mouvements associatifs, ils traduisent une vision globale de l'enfant. Le périscolaire devient un

Éducation, citoyenneté, émancipation : l'héritage vivant des Francas

Depuis plus de quatre-vingts ans, le mouvement Les Francas porte une idée forte : l'éducation dépasse largement le cadre de l'école. Né en 1944, dans une France en reconstruction, il affirme la nécessité d'offrir à tous les enfants des espaces éducatifs favorisant citoyenneté, coopération et émancipation.

Très tôt, Les Francas développent colonies de vacances, centres de loisirs et, plus tard, activités périscolaires. Ces temps ne sont pas de simples gardes, mais de véritables lieux d'apprentissage de la vie collective. À travers le jeu, les projets et la participation, les enfants expérimentent, créent et apprennent autrement.

Ancré dans l'éducation populaire, comme La Ligue de l'enseignement et les CEMÉA, le mouvement défend des pédagogies actives qui visent à développer autonomie, esprit critique et capacité d'agir. Aujourd'hui encore, dans les temps périscolaires, cet héritage perdure grâce aux équipes d'animation.

Dans un contexte d'inégalités persistantes, ces espaces restent essentiels : ils permettent à chaque enfant d'accéder à des expériences éducatives, culturelles et citoyennes indispensables à sa construction.

Le périscolaire en chiffres

Selon les estimations issues notamment de l'INSEE et de la Caisse nationale des allocations familiales, près de 60 à 70 % des 6,7 millions d'élèves du primaire participent à au moins une activité périscolaire : garderie, étude dirigée, restauration scolaire ou accueil du mercredi.

Au 1^{er} janvier 2025, 34 875 communes organisent un accueil périscolaire.

Plus de 300 000 animateurs et animatrices interviennent dans ces structures, souvent sous des statuts contractuels ou précaires.

La réglementation fixe des taux d'encadrement minimum : 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans.

espace de socialisation et d'apprentissage autrement, complémentaire de l'école mais porteur d'ambitions éducatives propres.

Après la Seconde Guerre mondiale, avec l'implication croissante des collectivités territoriales, cette ambition se structure. Il ne s'agit plus seulement d'accueillir, mais de contribuer à la formation du citoyen, de la citoyenne. Les activités proposées s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire : accès pour tous et toutes, esprit critique, découverte culturelle et pratiques collectives.

Les années 1980-1990 marquent un tournant. Reconnu comme levier éducatif, le périscolaire est aussi soumis à la décentralisation et à des contraintes budgétaires. Ce glissement fragilise l'héritage de l'éducation populaire, en creusant les inégalités entre territoires et en transformant parfois ces temps en simples dispositifs d'occupation, dépendants des moyens disponibles.

La réforme des rythmes scolaires de 2013 accentue ces tensions. Elle réaffirme l'importance des temps éducatifs, mais sa mise en œuvre révèle une réalité inégale. L'ambition d'une éducation populaire pour tous et toutes se heurte encore à des disparités. ♦

Inégalités dans une « école fragmentée »

Fruit d'une recherche s'étendant sur trois années en immersion dans les écoles parisiennes, *L'école fragmentée*, le livre de Julien Netter, enseignant-chercheur en sciences de l'Éducation, éclaire la construction des inégalités scolaires à la lumière de la « division du travail » observée entre les temps d'école conduits par les enseignant-es, les animateurs et animatrices du périscolaire et les intervenant-es extérieur-es.

Cette fragmentation remonte au désinvestissement des enseignant-es des temps de cantine et d'études dans les années 1980, s'est trouvée renforcée par la multiplication d'intervenant-es notamment dans le cadre de projets artistiques et culturels puis accélérée par la réforme des rythmes scolaires de 2013. Mais pour les élèves, la fréquentation de l'école demeure un vécu global où ils sont les seuls à pouvoir tisser des liens entre ces différents temps et encadrant-es.

En effet, la coordination entre les différent-es acteurs et actrices de l'école est assez limitée de par les conditions d'exercice des un-es et des autres qui interviennent sur des temps complémentaires ne laissant pas de possibilité matérielle d'échanges. Sans compter des his-



Julien Netter, *L'école fragmentée* (PUF, 256 pages, 26 euros)

toires professionnelles, des objectifs, des territoires... différents voire divergents.

Pourtant, Julien Netter souligne dans un entretien au *Monde* que « le paradoxe est que, pour certains enfants, cette "fragmentation" du temps et des intervenants n'existe pas. Ils savent faire avec et arrivent à recréer un continuum d'apprentissages. En fait, ces bons élèves cherchent dans chacun des temps de l'école les apprentissages potentiels, et ce n'est que lorsqu'ils n'en trouvent pas qu'ils en déduisent que c'est de l'amusement ». Cette analyse rejoint notamment les travaux de Bourdieu et Passeron sur les inégalités qui montrent que certains élèves, issus de milieux favorisés, veulent « scolariser le monde » les entourant.

Pour aider l'ensemble des élèves à appréhender la globalité de cette « école fragmentée » et en tisser des liens bénéfiques pour les apprentissages scolaires, Julien Netter insiste sur la formation de l'ensemble des encadrant-es à la fois sur ces perceptions différentes selon les élèves comme sur les pratiques à mettre en place pour aider les élèves à construire ces liens. ♦

La coordination entre les différent-es acteurs et actrices de l'école est assez limitée.



Périscolaire parisien : une mobilisation depuis plusieurs années

La crise du périscolaire parisien est assez emblématique des problèmes structurels, des conditions d'accueil des enfants et de travail pour les personnels d'animation. L'intersyndicale SUPAP-FSU, CFDT et CGT est engagée dans une mobilisation au long cours. La grève unitaire massive du 20 février dernier est la huitième depuis novembre 2023.

Pour le SUPAP-FSU animation, cette crise est le résultat d'années d'inaction. Alertes répétées, sous-effectifs chroniques, précarité massive, taux d'encadrement non respectés, manque de formation : les conditions de travail se dégradent et l'accueil des enfants en pâtit. La mobilisation traduit l'exaspération des personnels d'animation et des ATSEM, déterminés à obtenir des réponses concrètes.

Après la médiatisation de faits graves, la Ville a annoncé des mesures dans l'urgence, sans concertation réelle. Pour le SUPAP-FSU, ces annonces ne traitent pas les causes structurelles. Les équipes restent insuffisamment nombreuses, épuisées, souvent précaires. Le climat de suspicion fragilise encore des collectifs pourtant engagés auprès des enfants.

Si la suppression de cent postes a été retirée sous la pression de la mobilisation, aucun plan ambitieux n'a été engagé : pas de créations de postes pérennes, pas de baisse des taux d'encadrement, pas de titularisation massive des vacataires, ni d'accès élargi aux formations diplômantes. Le SUPAP-FSU revendique un plan d'urgence : recrutements statutaires, renfort des brigades de remplacement, formation qualifiante et reconnaissance du temps de préparation. Garantir un service public périscolaire de qualité suppose enfin des moyens à la hauteur des besoins.

Quand le périscolaire fait éducation



Dans cette école élémentaire du 17^e arrondissement, une continuité se construit au quotidien.

Souvent perçu comme un simple prolongement de la journée, le périscolaire est pourtant un espace éducatif à part entière. Dans une école élémentaire du XVI^e arrondissement, cette continuité se construit au quotidien, dans un dialogue étroit entre animateurs, animatrices et enseignants.

Ici, la journée ne s'arrête pas à la sonnerie. « *Le périscolaire, ce n'est pas l'après de l'école, c'est un autre temps éducatif, complémentaire* », souligne la responsable éducative Ville. Dans cet établissement de cinq classes et d'un dispositif ULIS TSLA, près de 90 % des élèves fréquentent les temps périscolaires. L'équipe compte sept animateurs et animatrices, dont un suppléant. Sur la pause méridienne (11h30-13h30), l'organisation est précise : deux services de cantine, deux équipes de trois animateurs et animatrices et un référent BCD pour les enfants souhaitant lire ou dessiner au calme. Mais au-delà de la logistique, c'est le projet éducatif qui guide l'action. Ateliers, jeux coopératifs, projets autour de la lecture ou de l'environnement : « *Il ne s'agit pas de refaire la classe autre-*

ment, mais d'offrir d'autres façons d'entrer dans les apprentissages ».

Le thème annuel de la biodiversité traverse les activités. Des olympiades, organisées sur deux semaines dans l'esprit des Jeux de Paris 2024, mobilisent les élèves par équipes avant un temps fort d'annonces des résultats. En juin, une exposition périscolaire prolonge le travail lors de la kermesse.

La continuité éducative repose sur des échanges réguliers entre l'équipe enseignante et celle du périscolaire. Chaque jour à 11 heures, un point est fait avec la directrice. Entre 13h20 et 13h30, la passation permet un échange direct avec les enseignants. Des formations communes harmonisent règles et pratiques, notamment autour des « messages clairs » pour aider les élèves à résoudre les conflits. L'équipe d'animation se réunit aussi chaque semaine pour organiser les projets et suivre les enfants.

« *Nous ne voyons pas les mêmes choses. En croisant nos regards, nous comprenons mieux les besoins et les ressources des élèves.* » Certains enfants, plus discrets en classe, trou-

Dotations inégales

À Ivry-sur-Seine, la ville consacre autour de 4 millions d'euros par an aux accueils périscolaires : animateurs et animatrices qualifiés, activités sportives, culturelles, aide aux devoirs.

À l'inverse, à Saint-Bonnet-le-Chastel, l'accueil se limite souvent à une garderie facturée moins de 2 euros pour environ deux heures.

Ces différences ne relèvent pas seulement de contraintes financières : elles traduisent aussi des choix politiques. Les collectivités arbitrent leurs priorités budgétaires, et le périscolaire n'est pas toujours placé au premier rang. Dans un cadre national peu contraignant et avec un soutien limité de l'État, l'accès à des activités éducatives de qualité dépend des orientations locales. La FSU exige un cadre national contraignant et des moyens réels pour que le périscolaire devienne un véritable temps éducatif partout.

vent au périscolaire un espace pour prendre confiance. Des rendez-vous communs avec les familles peuvent être proposés. La référente participe aux équipes de suivi si besoin.

Chaque rentrée scolaire un temps d'échange est prévu avec la médecin scolaire qui nous présente les différents protocoles d'accueil individualisés (asthme / diabète, etc.) Cela facilite l'accueil des enfants à besoin éducatif particulier (EBEP).

Pour la responsable, « Pour que la continuité fonctionne, il faut du temps, de la formation et de la reconnaissance ». Une exigence qui rejoint les mandats portés par la FSU : défense d'un service public d'éducation cohérent de la classe aux temps éducatifs complémentaires, amélioration des conditions d'emploi et de formation des personnels d'animation, reconnaissance statutaire et salariale, et construction d'une véritable communauté éducative. En travaillant ensemble, école et périscolaire ne se juxtaposent plus : ils participent d'un même projet d'émancipation pour tous les élèves. ♦

Temps de l'enfant : investir pour une véritable cohérence éducative

Le rapport de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, rendu public fin novembre, dresse un constat préoccupant : celui d'un sous-investissement massif et durable dans le champ de l'enfance.

Il met en lumière la surcharge de travail et le manque de reconnaissance des personnels, les inégalités territoriales persistantes dans l'accès aux activités éducatives et culturelles ainsi que l'inadaptation d'une partie du bâti scolaire. Autant de réalités qui pèsent à la fois sur les conditions d'apprentissage des élèves et sur les conditions de travail des professionnels. Ces constats rejoignent les analyses portées depuis longtemps par la FSU et ses syndicats. La fédération rappelle la nécessité de penser les temps de l'enfant dans leur complémentarité : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire doivent s'articuler pour favoriser la réussite et l'émancipation de toutes et tous, sans réduire les contenus scolaires. Cela suppose aussi de renforcer l'ensemble des métiers qui y contribuent, qu'ils relèvent de l'Éducation nationale ou du secteur péri et extrascolaire.

Dans cette perspective, la FSU revendique la création d'un véritable service public du périscolaire : gratuit, accessible à toutes et tous les élèves et garanti sur l'ensemble du territoire. Celui-ci doit s'appuyer sur des personnels qualifiés et formés, pro-

poser des activités éducatives de qualité et assurer des taux d'encadrement adaptés. Sa mise en œuvre suppose un financement pérenne et une péréquation entre les communes que l'État doit garantir. Elle nécessite également un plan pluriannuel de recrutement de personnels Jeunesse et Sports afin d'accompagner, sur tous les territoires, les acteurs et actrices intervenant auprès des enfants et adolescent-es.

Au-delà des moyens, travailler ensemble au service des enfants et des élèves implique de véritables temps de concertation entre équipes municipales, associations et équipes éducatives. L'utilisation des locaux scolaires constitue souvent un point de tension : gymnases indisponibles sur le temps scolaire ou classes utilisées pour le périscolaire alors qu'elles sont des lieux de travail pour les élèves et les enseignant-es.

Ces difficultés soulignent l'urgence d'investir dans les équipements. Le FSU-SNUipp revendique des locaux spécifiques pour le périscolaire, tandis que le SNEP-FSU rappelle la nécessité d'un plan national de construction et de rénovation des installations sportives sur l'ensemble du territoire. Autant de conditions indispensables pour construire une politique éducative cohérente au service de tous les enfants. ♦

La FSU revendique la création d'un véritable service public du périscolaire.



En Allemagne, une prise en charge jusqu'à l'adolescence



En Allemagne en 2021, les dépenses atteignaient 62 milliards d'euros dont moins de 6 % à la charge des familles.

En Allemagne, le périscolaire et l'extrascolaire sont des éléments essentiels de la politique éducative et contribuent fortement à la socialisation et à l'épanouissement des jeunes.

Historiquement, le système scolaire allemand fonctionnait avec des journées de classe relativement courtes, les élèves terminant souvent en début d'après-midi. Les activités extérieures occupaient donc une place importante.

Depuis les années 2000, l'Allemagne a développé les écoles à journée complète, Ganztagschulen, qui proposent l'après-midi de l'aide aux devoirs, des ateliers artistiques ou des activités sportives. Les Hortes jouent un rôle central dans le périscolaire.

Ces structures accueillent les enfants après l'école, généralement entre 6 et 10 ans. Ils peuvent y prendre leur repas, faire leurs devoirs et participer à des activités

éducatives ou ludiques. Les Hortes sont souvent gérés par les municipalités, des associations ou des organisations religieuses et facilitent la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'extras-

colaire repose largement sur le réseau d'associations locales appelées Vereine. Ces clubs sportifs, culturels ou scientifiques accueillent de nombreux jeunes après l'école. Ils contribuent à leur socialisation et au développement de valeurs comme l'esprit d'équipe, la responsabilité et l'engagement bénévole. Les centres de jeunesse, Jugendzentren, complètent ce dispositif. Ils offrent aux adolescents des espaces pour se rencontrer, pratiquer des activités culturelles ou recevoir un accompagnement éducatif.

Pendant les vacances, des camps et colonies permettent également aux jeunes de voyager, de gagner en autonomie et de vivre des expériences collectives.

Le financement de ces structures repose sur plusieurs acteurs : les Länder, responsables de l'éducation, les municipalités, qui gèrent souvent les infrastructures, ainsi que les associations et les familles. En 2021, les dépenses atteignaient 62 milliards d'euros dont moins de 6 % à la charge des familles.

Malgré son importance, ce système fait face à certains défis, notamment les inégalités d'accès selon les régions et la nécessité de renforcer la coopération entre les différents acteurs. 💧

Périscolaire inclusif : AESH et continuité éducative

Le périscolaire est un temps éducatif à part entière, où les enfants peuvent développer autonomie, socialisation et créativité. Pour les élèves porteurs de handicap, il devient crucial d'assurer leur inclusion. Les AESH accompagnent ces enfants sur les temps périscolaires et, si nécessaire, pendant la pause méridienne, en veillant à leur sécurité et à leur participation aux activités. Un décret récent précise que ces heures sont comptées comme temps de travail effectif et que l'État prend désormais en charge la rémunération des AESH sur la cantine, garantissant ainsi la continuité éducative sans alourdir la charge des communes. Les mairies restent responsables de l'organisation des activités périscolaires, mais leur coordination avec les AESH, les enseignants et les familles permet de construire un continuum éducatif école-périscolaire-famille. Cette approche favorise l'épanouissement de chaque enfant, valorise ses compétences et contribue à réduire les inégalités.

« Une ouverture culturelle bénéfique au parcours scolaire. »

Laurent Lescouarch et Marie Vergnon sont enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation à l'université de Caen Normandie

Quelles sont les spécificités du péri-scolaire, entre animation à vocation éducative, « garderie » et attentes sur les devoirs ?

Historiquement, le péri-scolaire est structuré comme un dispositif d'animation éducative qui doit permettre aux enfants de construire des compétences utiles à l'école, complémentaire du temps scolaire. Mais nous constatons que depuis la montée en puissance de l'accompagnement scolaire dans de nombreux dispositifs, il est plutôt centré sur des devoirs et donc du travail scolaire. À travers la réforme de 2013 sur les temps éducatifs, cette animation a pu avoir tendance à se scolariser. Il convient aussi de distinguer différents temps péri-scolaires, entre les accueils du matin qui relèvent plutôt du mode de garde avant l'école, avec des arrivées échelonnées qui permettent peu d'activités, des temps exploités autour de projets pédagogiques sur la pause méridienne ou en fin d'après-midi par exemple.

Pourquoi privilégier une démarche de complémentarité plutôt que de continuité entre les temps scolaire et péri-scolaire ?

Le terme de continuité induit l'idée que tout le péri-scolaire serait au service des enjeux scolaires, et il a comme conséquence une forme de scolarisation des temps péri-scolaires que l'on a pu retrouver dans certaines réformes, qui résonne dans certaines pratiques avec même parfois des programmations d'apprentissage dans le péri-scolaire. Au contraire, l'idée de complémentarité affirme le fait que dans son éducation, un enfant a besoin de savoirs relevant du champ scolaire, mais aussi de faire des expériences, qui lui seront indirectement utiles aux apprentissages scolaires, mais qui ont leur propre finalité développementale dans une éducation globale.

Comment les temps péri-scolaires peuvent-ils contribuer à la réduction des inégalités scolaires ?

Les inégalités scolaires sont pour partie liées à la distance entre la culture familiale et les savoirs et pratiques sociales de référence des enfants avec la culture de l'école. Travailler sur d'autres registres en valorisant des compétences et des connaissances peu valorisées à l'école et permettant aux enfants d'être en situation de réussite et de travailler leur estime d'eux-mêmes peut les aider dans le cadre de l'école. D'autre part, dans une logique bourdieusienne, les enfants de milieu populaire n'ont pas construit un capital culturel constituant une forme de prérequis aux apprentissages scolaires, ils ne sont pas en connivence avec les attendus du milieu scolaire. Les expériences péri-scolaires peuvent leur permettre de construire ce type de compétences pour favoriser leurs apprentissages et limiter les écarts liés à la (non) familiarité avec le monde scolaire. Elles permettent aussi, au-delà de ce que peut proposer la famille, une ouverture culturelle bénéfique au parcours scolaire et de travailler des compétences, comme la pratique de l'oral, qui vont permettre d'enrichir le vocabulaire et de contribuer à des compétences utiles en milieu scolaire.

Quels leviers possibles pour améliorer complémentarité et lien entre ces deux temps de l'école ?

La question de la formation est importante puisqu'elle va être utile à l'identification et à l'élaboration de propositions éducatives qui puissent être porteuses de cette complémentarité et de la cohérence d'un projet, même s'il n'y a pas de continuité. Un second levier est celui des financements pour que



« Dans son éducation, un enfant a besoin de savoirs relevant du champ scolaire mais aussi de faire des expériences qui ont leur propre finalité développementale dans une éducation globale. »

les propositions pédagogiques éducatives pensées dans les espaces péri-scolaires permettent une projection dans la longue durée avec des équipes stables. Cela va aussi nourrir une interconnaissance avec les équipes du monde scolaire qui permette de dépasser les préjugés réciproques, qui permettent de reconnaître la valeur éducative des apports respectifs et qui permettent d'apprendre à travailler ensemble pour se projeter à moyen et à long terme. Comme dans les problématiques de co-éducation avec les familles, nous observons la nécessité d'une reconnaissance mutuelle et réciproque des compétences pour penser ensemble, faire alliance ensemble autour des besoins de l'enfant. ♦

Le monde de demain

Inconnues, menaces et espoirs

Il en va des analystes internationaux comme des météorologues. Leurs analyses sont souvent plus justes sur le monde qui se défait plutôt que sur celui qui va naître.

Ainsi, dans les années 1970, nombre prédisaient au vu d'États-Unis englués dans la guerre du Vietnam, dans le scandale du Watergate et le début de la grande crise économique que le vainqueur de la Guerre Froide se nommerait l'URSS. Chacun-e sait ce qu'il en fut, et donc de la nécessité de ne pas confondre analyse géopolitique et cartomancie.

Reste que les faits sont têtus. L'abord sur l'incertitude quant à l'après ordre mondial tel qu'il avait été pensé en 1945 par les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale, principalement les puissances anglo-saxonnes, avec l'aval d'un Joseph Staline confiant dans la victoire finale du socialisme. Un ordre fondé sur l'objectif d'éviter un nouveau carnage mondial, devenu synonyme de suicide planétaire à l'orée de l'ère

nucléaire. C'est ce monde-là, fondé en théorie sur le respect du droit international, la recherche du progrès économique, le primat de la négociation et de l'arbitrage international pour prévenir ou régler les conflits, dans le cadre de l'ONU, qui se meurt aujourd'hui. Certes il s'agissait d'un monde inégalitaire, injuste, pollueur, impérialiste et belliqueux, mais au moins les grandes puissances s'interdisaient elles, le plus souvent, de revenir au temps des États gladiateurs, et d'envahir leurs voisins.

Le nationalisme agressif

Quand et pourquoi ce monde a-t-il disparu ? Dès 1991 avec la chute de l'URSS qui rend dès lors, aux yeux des États-Unis, la recherche de compromis inutile dans leur course aux ressources naturelles et aux marchés de consommation ? En 2001 avec l'attaque des tours jumelles par des islamistes qui incarnent dans leur folie meurtrière la soif de revanche d'un Sud dit global face au Nord



Dans cet univers bien éloigné des naïves espérances de la Libération, les peuples ne restent pas inactifs.

L'Europe, une bulle ?

gavé ? En 2008 avec la grande crise qui met fin au mythe de la mondialisation heureuse ? En 2022 avec l'invasion, pour la première fois depuis 1945 en Europe, d'un État souverain, en occurrence l'Ukraine, par son voisin russe ?

Et comment expliquer ce retour à des pratiques dont l'humanité paraissait vaccinée après les 50 000 000 de mort-es de la dernière guerre ? Comment et pour combien de temps trois des plus grandes puissances mondiales seront-elles gouvernées par des personnalités que beaucoup rapproche : l'âge, ici peu synonyme de sagesse, l'autoritarisme, la brutalité politique, l'indifférence au sort des peuples à commencer par le leur, le nationalisme agressif, le goût du primat de la force sur le droit ?

De quoi Donald Trump, Xi Jing Ping et Vladimir Poutine sont-ils les noms ?

D'une conception nouvelle, ou très ancienne, d'un monde, débarrassé de grandes espérances eschatologiques, qu'elles s'appellent socialisme ou démocratie libérale, fondées sur les valeurs de 1789 ? Une conception faisant de la puissance de son pays le seul objectif, une puissance qui passe par l'agrandissement du territoire (au Groenland, dans le Donbass ou à Taïwan) comme jadis le paysan l'ambitionnait pour son champ, par la mainmise sur les ressources naturelles (pétrole ou terres rares), par l'humiliation de voisins vassalisés.

Bien sûr, la disparition de ces individus ne saurait garantir à un monde ancien qu'il convient d'ailleurs de ne pas idéaliser. Ils incarnent également les intérêts de castes maffieuses, entre oligarques des nouvelles technologies et contre-révolutionnaires cupides.

Dans cet univers bien éloigné des naïves espérances de la Li-



© ISU / S. Bonaux



Quel monde à venir ?



Entretien avec Bertrand Badie, docteur en science politique, agrégé, professeur émérite des Universités à l'IEP de Paris, auteur de nombreux ouvrages sur les relations internationales dont le plus récent : *L'Art de la paix*, Paris, Flammarion, 2024, et *Par-delà la puissance et la guerre : la mystérieuse énergie sociale*, Paris, Odile Jacob, 2026.

Le monde d'aujourd'hui paraît parqué par des ruptures profondes avec l'ordre établi au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, fondé, au moins en théorie sur le rejet de la guerre, le respect du droit international et le primat de la diplomatie dans le cadre de l'ONU. Qu'en est-il selon vous ?

Bertrand Badie : Il convient d'être très prudent avec le concept de « ruptures », ou de « fractures » : en dépit des apparences, la plupart ne sont ni définitives ni structurantes de la situation internationale. En réalité ce que nous appelons « système international » correspond à une réalité essentiellement européenne, autrefois théorisée par Hobbes : les États entretiennent entre eux, depuis qu'ils existent dans leur version moderne datant de la Renaissance, une compétition permanente et fondamentalement belligère. Schématiquement, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, les États formaient des alliances souples, éphémères, toujours changeantes, avec comme objectif global l'équilibre entre les puissances et l'espoir de l'emporter. Après 1945, c'est à dire très tardivement dans l'histoire des États, cette structuration souple et finalement pragmatique, qui pouvait voir par exemple des États catholiques s'allier provisoirement à des États protestant voire à l'Empire Ottoman, a laissé la place à un affrontement où se croisaient deux nouveaux paramètres, le risque nucléaire et la compétition idéologique entre les États-Unis et l'URSS, entre deux camps et deux idéologies opposées, à savoir le communisme et la démocratie libérale. Ce qui a abouti à ce que l'on appelle le « campisme ». Ce monde clivé a ensuite été percuté par trois évolutions fondamentales. D'abord la décolonisation, c'est à dire la victoire du faible sur le fort, L'Europe et les États-Unis se voient alors bousculés par de nouveaux États indépendants qui, au moins un certain temps, refusent l'affrontement campiste, démarche inaugurée par la conférence de Bandung (1955) qui donnera naissance ensuite au mouvement dit des « non-alignés », ancêtres de l'actuel « Sud global ». Ensuite la chute du Mur de Berlin en 1989, puis celle de l'URSS en 1991 ont constitué le deuxième choc : si un camp disparaît alors, pourquoi l'autre lui survivrait-il ? En ce sens 1989 marque l'agonie de l'« atlantisme » c'est à dire de la cohésion du monde occidental autour des

États-Unis. Enfin la mondialisation, parachevée avec l'intégration toujours plus poussée de la Chine aux échanges internationaux établit une situation d'interdépendance entre presque tous les États du monde. La compétition structurelle entre deux camps laisse du coup la place à une grande fluidité des alliances, avec des changements fréquents de partenaires, une sorte « d'amour libre » ou de « polyamour diplomatique », en quelque sorte.

On reviendrait-on au temps des compétitions incessantes entre États décrit par Hobbes ?

Bertrand Badie : Ce n'est pas certain car le simple retour au temps des États gladiateurs est contraire à l'intérêt global. Friedrich Merz déclare ainsi benoîtement qu'il faudrait stopper la guerre avec l'Iran car... cela nuit au commerce international. Donald Trump, certes imprévisible, semble également chercher comment arrêter un affrontement que même lui devine plus coûteux que productif. Ce type d'affrontement, au débouché hasardeux, est en effet très dispendieux même au regard des objectifs affichés comme le désarmement voire le renversement du régime iranien. Et puis les sociétés désormais comptent davantage, elles peuvent, dans plusieurs pays, se mobiliser et peser sur les décisions, échappant à la sagacité du stratège et déjouant tous les plans. Les États décident en fonction de paramètres infiniment plus complexes. Ainsi la Chine de XI JING PING peut-elle envahir Taïwan, arguant de l'usage de la force par Trump contre l'Iran, au mépris du droit international ? Peut-être. Mais la Chine a besoin pour son développement de cette économie globalisée et de ce monde interdépendant. Son intérêt est donc d'éviter l'effondrement même accidentel d'acteurs importants du système international, dans une logique finalement très confucéenne de recherche d'une harmonie fondée sur l'équilibre. D'où sa prudence de Pékin dans le conflit russo-ukrainien, partagée également par Trump : aucun des deux n'aurait intérêt à un effondrement total de la Russie qui serait ensuite facteur de chaos. De même, le positionnement du Sud global, sans rechercher ici une cohérence qui n'existe pas vraiment, peut s'expliquer par le souvenir de siècles d'humiliation, de marginalisation dans les relations internationales. Les positions favorables à la Russie de Poutine de plusieurs États comme le Brésil, l'Afrique du Sud ou encore l'Inde peuvent s'expliquer par la volonté, ici commune, d'enfin d'exister au sein d'un système international dont ils ont si longtemps été exclus. En témoigne par exemple la liste actuelle très limitée des membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU (États Unis, Russie, Royaume Uni, France et Chine). Au milieu de tout cela, l'Europe semble la grande vaincue des évolutions actuelles alors qu'elle a inventé et si longtemps incarné le système des relations internationales.

bération, les peuples ne restent pas inactifs, partout ils se révoltent, sont écrasés, recommencent, persistant à croire en un nouveau printemps des peuples. Et puis l'Europe apparaît de plus en plus, malgré les progrès des forces brunes bien servies par les libéraux, comme une bulle, donc fragile, où continuent à vivre la démocratie, les libertés, l'attachement au droit, y compris celui des travailleurs et travailleuses, des syndicats, des associations, bref de celles et de ceux qui tiennent à distance, pour le moment, la bestialité qui vient.

Parviendra-t-elle à se réengager dans la construction d'une force au service des intérêts des peuples qui la composent, terre d'accueil pour les persécutés, ou continuera-t-elle à se rabougrir sur un marché de consommation bunkerisé ? Ce n'est pas l'enjeu le moindre du monde de demain. ◆

Matthieu Leiritz

Sarjakuva

2026

Année de la BD finlandaise en France

BD finlandaise : cinq expositions en France

La première BD finlandaise est parue en 1911. Le genre s'est destiné à la jeunesse, avec en point d'orgue *Les Moomins* de Tove Jansson. Mais à partir de la fin des années 1990, une scène alternative a explosé et plusieurs auteurs finlandais ont été traduits en français (Matti Hagelberg, Tommi Musturi, Ville Ranta, Marko Turunen, etc.).

En 2026, la BD finlandaise contemporaine est à l'honneur en France sous le titre *Sarjakuva – série en images*, mot pour désigner la bande dessinée en finnois. Tout au long de l'année, elle sera l'objet d'une programmation nationale. « Avec près de 130 titres publiés en français depuis le début des années 2000, signés par une soixantaine d'auteurs et autrices et portés par une quarantaine d'éditeurs français, la Finlande est aujourd'hui un acteur majeur dans le paysage éditorial français », assurent les organisations derrière cette année de la BD.

La BD finlandaise sera la vedette de quatre festivals : à Bastia du 26 au 29 mars, aux Rencontres du 9^e Art d'Aix-en-Provence du 11 avril au 23 mai, à Formula Bula (Paris – Île-de-France) en septembre, et le Festival BD de Colomiers (Occitanie) en novembre. Enfin, du 6 novembre au 19 décembre, *Sarjakuva* fera l'événement de l'Institut finlandais à Paris. Un journal gratuit, réunissant des créations originales traduites en français de treize auteurs finlandais, sera distribué sur l'ensemble des événements partenaires pour offrir un panorama direct de cette créativité foisonnante.

Par ailleurs, un livre consacré à la bande dessinée finlandaise contemporaine, intitulé *Plein les yeux*, du journaliste et critique Harri Röpötti, sera publié à la rentrée de septembre aux éditions PLG.

Élisabeth Pan

Beauté et laideur à Bruxelles

Reprenant le nom d'ouvrages de référence du philosophe et écrivain italien Umberto Eco, le Bozar de Bruxelles présente *Bellezza et Bruttezza*. L'idéal, le réel et le caricatural à la Renaissance. L'exposition s'attaque à un sujet difficile, beauté et laideur, à travers une centaine d'œuvres, principalement des peintures, des XV^e et XVI^e siècles. C'est l'occasion de voir réunis des tableaux de plus en plus onéreux à déplacer. Cranach (notre photo), Dürer, Bruegel, Botticelli, Vinci, Lotto, Véronèse ou le Titien pour ne citer qu'eux sont exposés. La scénographie aborde avec intelligence la thématique. Jusqu'au 14 juin.



© PHOTOFESTIVAL

Licornes à Cluny

Animal mythique que les films d'animation ont révélé au jeune public, la licorne fait l'objet d'une belle exposition. De l'Antiquité à nos jours, la créature est évoquée à travers une centaine d'œuvres dans le Musée de Cluny à Paris où sont conservées les fameuses tapisseries de la *Dame à la licorne*. Du 10 mars au 12 juillet.



© IJH

Nouveau Printemps à Toulouse

La manifestation toulousaine a choisi cette année de confier sa programmation à l'artiste Rossy de Palma qui place l'édition « sous le signe des rencontres inattendues, célébrant les libertés et la puissance créatrice ». Des expositions d'arts plastiques et des installations sont diffusées dans différents lieux de la cité rose, du 29 mai au 28 juin.



© BR

Les Mesnographies font société

La photographe Claire Pathé, cocommissaire du festival Circulation(s), a créé Mesnographies, un festival photo gratuit et en plein air. International (quelque 15 nationalités, de l'Ukraine à l'Australie, du Soudan à l'Italie) et engagé, il propose en 2026 un focus sur l'inceste, *Je te crois*, formé des récits de sept photographes qui témoignent de l'urgence et de la nécessité de briser le

silence. Un autre focus, *Le jardin n'est pas clos*, interroge le réchauffement climatique. Dans le parc des Mesnuls (78) et les villages alentour, du 6 juin au 19 juillet. Les lycéens de Jean Monnet enrichissent cette 6^e édition avec leurs créations sur l'immigration, fruit d'ateliers dirigés par Claire Pathé.



© MARILYN LE GROS

Capa au Musée de la Libération

Cofondateur de la prestigieuse agence Magnum, célèbre pour ses instantanés pendant la guerre d'Espagne, le Hongrois Robert Capa est l'objet d'une exposition au Musée de la Libération de Paris. Outre une soixantaine de clichés, on peut voir des archives filmées le montrant en situation. Jusqu'au 20 décembre.

La Corée à Guimet

Les 140 ans de relations diplomatiques entre la Corée et la France ne pouvaient échapper au Musée Guimet. Sa façade s'en fera l'écho avec une installation monumentale intitulée *Dal Dari La Lune et les Jambes*, confiée à l'artiste Seulgi Lee, qui complète une fresque réalisée par des peintres Dancheong dans la rotonde.

L'institution parisienne, qui possède une des plus belles collections d'art asiatique en Europe, célèbre en outre cet anniversaire avec trois propositions. D'abord K-Beauty, du 18 mars au 6 juillet, qui explore, par-delà la simple cosmétique, le phénomène esthétique coréen. Abondante, l'exposition réunit des œuvres et des accessoires du XVIII^e siècle à nos jours, dont plusieurs venant directement de Corée s'ajoutent à celles du fonds du musée.

Le second événement de cette année coréenne, *Silla : L'or et le sacré*, donnera à voir, du 20 mai au 31 août, les trésors du Royaume du Silla, de 57 avant J.-C. à 935. C'est la première fois en Europe qu'une exposition est consacrée à cette civilisation majeure de l'Asie de l'Est.

Enfin, du 16 septembre au 4 janvier 2027, ce sont les *Savoirs en trompe-l'œil* démontrant un art de la bibliothèque né sous le roi Jeongjo et toujours vivace qui seront proposés lors de l'exposition *Le cabinet des illusions*.



© Yoon Min Gung

Nos vies en ligne

Les réseaux sociaux ont modifié nos vies, c'est une réalité. Mais de quels réseaux s'agit-il ? Et de quelle sociabilité ? C'est tout l'enjeu de l'exposition *Moi et les autres* organisée à Paris par la Fondation EDF en trois parties, Ego, Alter et Holo. Jusqu'au 27 septembre.

Deux maires en campagne électorale expriment leur refus des réseaux sociaux, selon eux source de conflits. Pourtant les réseaux sociaux ont transformé nos quotidiens. Cette réalité contradictoire, le mathématicien Camille Roth l'étudie depuis presque vingt ans. Ses travaux de recherches en sciences informatique et en sociologie éclairent le propos de *Moi et les autres*, la nouvelle exposition de la Fondation EDF. Sujet de société et croisement entre science et art marquent la programmation culturelle dans cette ancienne usine électrique où 80 % de l'activité est consacrée au soutien de projets associatifs d'insertion par l'éducation et la formation. Le reste est occupé par l'organisation d'expositions grand public, fruits d'une collaboration entre un commissaire chercheur et une commissaire artistique. Très au fait des sujets sociétaux, la directrice du musée de l'Homme Aurélie Clément-Ruiz a sélectionné les œuvres de 25 artistes pour les mettre en regard de la thématique. *Moi et les autres* met le visiteur face à la réalité de « nos vies en ligne », à la multiplicité de nos usages, à leurs conséquences anthropologiques, aux créations artistiques qui prennent en charge le phénomène. Phénomène médiatique, Kim Kardashian a fait de son image un objet commercial. La série photographique de Marilou Poncin qui, avec perruque et masque, reproduit ses poses adressées aux followers, a toute sa place dans la section Ego qui développe l'idée de s'aimer soi, être désirée. Trois grands tableaux de Françoise Petrovitch, dont *Selfie*, brossent le portrait d'une génération rivée à son smartphone. Plus loin, l'installation *Protocols of Looking* de l'américain Ben Grosser invite le visiteur à l'expérience d'être regardé sans autorisation ou de devenir voyeur malgré soi.

Ego, Alter, Holo

Au cœur de la section Alter, la façon dont « Internet a redéfini le collectif, dont les



Le mur d'images de Béatrice Lartigue révèle des structures en perpétuelle transformation.

réseaux sociaux ont remplacé les places publiques, les forums d'autrefois pour des espaces de conversation planétaire ». D'un côté le monde hyper connecté qui cohabite avec une solitude accrue et un manque de confiance dans ce qui est échangé, de l'autre les solidarités et les mouvements citoyens nés en ligne. Plusieurs productions témoignent de cette ambivalence. Ainsi l'humour et l'ironie des petites annonces matrimoniales que Sophie Calle a recueillies voisinant avec le film que Valentina Peri a réalisé de son entretien avec l'anglaise Joan Ball qui, bien avant Tinder, a inventé le Computer Dating, les rencontres amoureuses par ordinateur.

Le parcours se poursuit avec Holo (le tout, en grec) où des œuvres traduisent la nouvelle complexité de notre rapport au réel, entre monde libéré et monde dominé par quelques géants économiques, via les algorithmes. Occupant un mur entier, l'œuvre foisonnante de Juliette Green organise en dessin et en réseau les multiples formes d'engagement sur Internet, rendant visibles de nombreuses formes de solidarité. De nombreuses autres œuvres révèlent, comme seul l'art sait le faire, cette réalité inattendue d'une ère technologique qui n'a pas fini de nous surprendre. ♦

Veronique Giraud

Et les algorithmes...

Aurélie Clément-Ruiz a observé l'écart générationnel dans la façon dont les artistes s'emparent du sujet réseau social. Comme l'a étudié Camille Roth, l'apparition de productions personnelles sur Internet date des années 2000. En 2010, avec les plateformes, des communautés ont pu s'organiser en réseaux d'opinions, de sujets d'intérêt, professionnels, personnels, politiques... Les algorithmes ont donné une nouvelle ampleur au phénomène, conduisant l'utilisateur, malgré lui et de manière exponentielle, vers des communautés toujours plus nombreuses et toujours plus fermées. Dans une vidéo, le sociologue Samuel Coavoux explique bien comment les algorithmes de recommandation agissent sur nos goûts et nos pensées.

Des festivals pour rencontrer le cinéma

Pays du cinéma, la France accueille de nombreux festivals par-delà le plus célèbre d'entre eux, Cannes, qui s'ouvrira le 12 mai. Ces manifestations participent activement à la survie du septième art. Après une belle année 2024, les salles obscures ont enregistré en 2025 une chute des entrées de 13,6 %, à 157 millions. Les professionnels ne sont pas inquiets pour autant, car la France reste loin en tête en Europe (85 millions d'entrées en Allemagne, 67 en Italie, 65 en Espagne). La médaille d'or est due à la fois à l'exception culturelle et à l'existence de festivals nombreux et variés qui entretiennent la flamme. Chacun a sa particularité, mettant en avant des œuvres de tous les genres et des artistes de tous les horizons. Les festivals permettent de découvrir des univers que le public n'aurait peut-être pas pensé à explorer de lui-même, offrant aux films une audience avant même leur sortie en salle grâce aux

avant-premières. Les rencontres avec les équipes sont prisées par le festivalier qui y voit l'occasion d'en apprendre plus sur les œuvres directement à la source. De jeunes artistes y font leur début, et d'anciens films trouvent un nouveau public grâce aux rétrospectives. Les palmarès organisés par les festivals sont d'une grande importance pour mettre en valeur les films et les artistes lauréats. Les prix permettent des financements pour un projet à venir, voire donnent l'opportunité d'être distribués. En effet, certains films projetés en festivals n'ont pas encore de distributeurs et, même si beaucoup n'en trouveront malheureusement pas, c'est l'occasion d'obtenir une sortie en salle ou sur une plateforme en ligne. Les œuvres lauréates ont plus de chance de trouver un public par la suite. Il en va de même pour les carrières d'artistes médiatisés par les différents prix dans un métier par nature



incertain. C'est particulièrement le cas du festival *Premiers Plans* d'Angers (fin janvier) qui s'est spécialisé dans la projection de premiers films. Ou *Entrevues*, à Belfort, ouvert à des films en fin de montage.

Une ouverture au monde

Les festivals permettent également de créer une audience cinéphile chez les plus jeunes, grâce aux partenariats avec les écoles. C'est par exemple le cas de PriMed, le Festival de la Méditerranée en images à Marseille qui, début décembre, se concentre sur les documentaires et reportages méditerranéens. En plus d'organiser des séances scolaires durant lesquelles les élèves peuvent débattre avec l'équipe du film et en apprendre plus sur les œuvres, PriMed a créé en 2010 le Prix des Jeunes de la Méditerranée, qui permet à 3 000 lycéens et lycéennes de pays méditerranéens de devenir jurés. De son côté, le Festival du Cinéma Méditerranéen de Montpellier, Cinemed, organise en octobre un festival jeune public afin d'éveiller la curiosité des enfants

Cannes 2026



La 79^e édition du Festival international du film de Cannes sera placée sous la présidence du jury de Park Chan-wook, cinéaste vedette en Corée du Sud, grand prix du jury à Cannes en 2004 pour *Old Boy* et dont le nouveau long métrage, *Le coupeur*, est un polar social. La sélection officielle sera dévoilée le 9 avril, mais d'ores et déjà quelques noms circulent : Yann Gonzalez, Rodrigo Sorogoyen, Marie Kreutzer, Judith Godrèche... Et puis Barbra Streisand, avec 19 interprétations, et Peter Jackson, réalisateur du *Seigneur des anneaux*, recevront une Palme d'or d'honneur lors de la cérémonie de clôture.

© ANTOINETTE PÉTIOT - BOB - FOC



Les festivals sont l'occasion pour le public d'échanger avec les équipes, comme ici au festival Premiers Plans d'Angers.

au cinéma. Il invite également des classes de secondaire, et s'associe aux écoles supérieures de cinéma de la région et à l'école de journalisme. PriMed et Cinemed ont la particularité de se concentrer sur le cinéma méditerranéen. Grâce à leur focus sur des régions spécifiques, certains festivals permettent à leur public de s'ouvrir au monde, de voir des œuvres qui ne font pas partie du cinéma mainstream, voire d'être privilégié comme avec l'invitation faite par Cinemed au jeune cinéma syrien (voir *Pour* n° 268). C'est entre autres le cas du festival du film italien de Villerupt qui fêtera sa 50^e édition en 2027, de Fameck pour

le cinéma arabe, de Dinard pour le britannique ou de Deauville pour l'américain. Là encore les prix importent : ainsi, en mars de cette année, les œuvres primées au festival du film asiatique de Vesoul ont été projetées au Musée Guimet à Paris. Le public s'immerge de cette façon dans une autre culture, échange avec des artistes internationaux et découvre, pour les plus jeunes notamment, des chefs d'œuvres que les plateformes ne diffusent pas.

Courts métrages et thématiques

D'autres festivals de cinéma se concentrent sur des formats, comme les festivals de courts métrages de Clermont-Ferrand, de Grenoble ou de Pantin, qui mettent en avant ce média peu diffusé. Beaucoup de réalisateurs débutant par un ou plusieurs court-métrages, leur

Séries Mania

festival de séries en ligne et sur écran

Séries Mania s'est imposé comme le plus grand festival international entièrement dédié aux séries, avec environ 108 000 entrées. Grâce à sa plateforme Séries Mania+, créée à la suite du confinement lié au Covid, le festival a étendu son audience, permettant au public qui ne peut faire le déplacement jusqu'à Lille de voir les séries depuis leur canapé. Le festival, du 20 au 27 mars, est entièrement gratuit. Preuve de son succès, la billetterie, qui ouvrait cette année le 11 mars à 12 heures, affichait une attente d'accès de plus de



7 000 personnes cinq minutes plus tard, car si les billets ne sont pas obligatoires pour accéder aux projections, ils assurent un accès à la salle. Les entrées sans billet se font en effet après les entrées de détenteurs

d'accréditation et des Pass Series Mania.

Depuis ses débuts en 2018, le festival lillois propose des avant-premières de séries, des rencontres avec les professionnels, des masterclass et autres événements pour les fans du format. L'année passée, la masterclass Black Mirror de Charlie Brooker et Jessica Rhoades, le scénariste et la productrice de la série, avait une règle stricte concernant les appareils photos, car des extraits exclusifs de la future saison avaient été projetés.

Chaque année, des invités de marque défilent sur le tapis violet, comme Amanda Seyfried, Uma Thurman, ou encore Jonathan Cohen. Le jury du palmarès est tout aussi prestigieux, ayant été présidé par Pamela Adlon en 2025, avec des membres comme Karin Viard et Victor Le Masne, qui ont décerné le Grand Prix à *Querer*. En parallèle du festival, le Series Mania Forum accueille des professionnels de la création de série du monde entier pour trois jours, permettant aux novices d'étendre leur réseau et présentant des conférences pour en apprendre plus sur les différents métiers qui permettent de créer ces œuvres.

Pour les plus déterminés, le Series Mania Institute est lancé en 2021. Il s'agit du premier institut de formation pour débutants, étudiants et professionnels entièrement dédié aux séries. Les programmes offrent un accompagnement pour la création de séries, de la conception à la post-production. Cette année, le festival se déroule du 20 au 27 mars. É. P.

sélection dans un festival les encourage et permet au public de découvrir leur inventivité. Enfin, certaines manifestations sont axées sur une thématique, le film fantastique à Gérardmer, le film indépendant à Bordeaux, le polar à Reims, le film et livre d'aventure à La Rochelle, le film d'éducation à Évreux, celui d'animation à Annecy, le documentaire à Biarritz. Le cinéma au féminin de Créteil a lui mis à l'honneur, lors de sa dernière édition, des réalisatrices ignorées à l'instar d'Alice Guy-Blanché, créatrice de *La fée aux choux*, premier film de fiction en 1896, et d'autres pionnières remarquables, Loïs Weber, Musidora, Germaine Dulac, Dorothy Arzner...

Dernier argument pour les festivals, leurs tarifs avantageux, voire leur gratuité, sont un attrait qui rend au cinéma sa popularité originelle. Le public de petites communes ne s'y trompe pas, Villerupt affiche 40 000 entrées, plus de 20 000 à Douarnenez, 23 000 à Lussas, 55 000 à Arras... ♦ Elisabeth Pan

Bénédicte Savoy : « Les restitutions, point de départ pour l'avenir » »

L'historienne Bénédicte Savoy a été chargée, avec son collègue sénégalais Felwine Sarr, par le président Macron d'étudier la restitution du patrimoine culturel africain. Depuis la parution de leur rapport en 2018, la question des restitutions fait toujours débat.

Quels dommages ont engendré en Afrique sub-saharienne les déplacements d'œuvres d'art par le colonisateur ?

Avec notre rapport, pour la première fois, une institution française a montré la congruence entre le moment où les pièces sont arrivées et la période coloniale. On a compté 40 000 pièces du patrimoine camerounais ancien, pour la République démocratique du Congo le musée Tervuren de Bruxelles a 86 000 pièces. Le musée du quai Branly en a 69 000 pour tout ce qui est l'unité Afrique au Sud du Sahara. En tout, on arrive à un demi-million de pièces dans les musées publics européens, c'est énorme. Chaque pièce arrivée d'un côté, laisse un trou de l'autre. On peut recréer mais les modèles de création sont partis. C'est une douleur fantôme.

Vous préconisez un programme de restitution pérenne, et non temporaire...

En 2017, le sujet était tabou. Il était enveloppé de refus ou de nos fins de non-recevoir européens. Il s'agissait bien de restitutions définitives puisque restituer veut dire rendre les titres de propriété, ceci quand les pièces avaient été prises dans un contexte de non consentement avéré et en cas de fin de non-recevoir quand il y avait des demandes de restitution. Non pas rendre 69 000 pièces comme ça du jour au lendemain, mais répondre oui quand des demandes de restitution arriveraient plutôt que non, et d'en parler. Pour moi qui suis historienne, le vrai enjeu c'est de parler de ces sujets-là, de ne pas les laisser sous une chappe de plomb.

Ensuite on proposait un cadre juridique, avec quelques listes d'œuvres prises dans des conditions avérées de

non consentement. Quand on a remis ce rapport, des réserves ont été formulées. Le musée du quai Branly disait que tout n'avait pas été volé, et a décidé de faire une contre-enquête. La conclusion est que même une mission scientifique comme Dakar Djibouti a été habitée de violences symboliques et réelles à l'égard des populations à qui on a retiré leur patrimoine.

Donc la restitution pérenne n'a pas été suivie de faits...

Si, pour certaines demandes. Celle de la République du Bénin, ignorée ou refusée par les gouvernements français successifs, a connu un énorme changement, deux tonnes et demie de patrimoine monumental béninois ont été rendues deux ans après, comme l'avait annoncé Emmanuel Macron le soir même de la remise du rapport. L'autre événement a été la restitution par l'Allemagne des titres de propriété de plus de 1 000 pièces de ce qu'on appelle les Bronzes du Bénin qui viennent de l'actuel Nigeria, mais pour le moment ces pièces n'ont pas été restituées physiquement. Le seul pays où on peut voir ce que ça fait à la société, à la population, aux générations, aux enfants, aux grands-parents... c'est le Bénin, et l'effet est très impressionnant. D'autres pays sont en route...

On objecte l'instabilité politique, des conditions de conservation incertaines...

Depuis 2018, a été créé le grand musée des civilisations noires à Dakar, entièrement financé par la Chine. Le Bénin est sur le point d'inaugurer quatre musées. Le Nigeria a un grand projet muséal avec le British Museum et les musées allemands. Tout ça est en train de bou-



Historienne de l'art, Bénédicte Savoy est professeure d'histoire de l'art à l'université technique de Berlin. Elle a occupé une chaire au Collège de France de 2016 à 2021. Dernier ouvrage paru 1815, le temps du retour (La Découverte, 2026).

ger. Les vols, l'insécurité des pièces, la mauvaise condition de garde, ce n'est pas l'apanage des pays africains. De plus, aucun pays ne crée de musée tant qu'il n'a pas de patrimoine. Quand toutes les œuvres du roi de Prusse étaient à Paris, Berlin n'a pas eu l'idée de se créer un musée. Après les restitutions, Berlin a mis quinze ans à imaginer avoir un musée public. Ces choses se font quand le patrimoine est là. Dès le moment des indépendances, la résolution 1514 de l'ONU 1960 disait que l'impréparation des institutions ne doit pas être un prétexte pour retarder les indépendances. Le Bénin, à partir du moment où il a reçu ses œuvres, a créé une loi d'inaliénabilité pour son propre patrimoine et constitue des collections d'art contemporain qui dans 15-20 ans deviendront des collections anciennes. C'est-à-dire que toute une dynamique s'est mise en place autour de ces retours. C'est ça les restitutions. C'est aussi un point de départ pour l'avenir. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



Pour être contacté,
scannez le QR code

SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



La banque coopérative
de la Fonction publique

Rendez-vous sur casden.fr* ou retrouvez-nous chez



*Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽¹⁾Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébéna • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.

**LE SEUL RESTO
QUI RISQUE DE FERMER
MALGRÉ 30 MILLIONS
DE REPAS EN PLUS.**

170 MILLIONS DE REPAS
DISTRIBUÉS EN UN AN,
C'EST LA HAUSSE LA PLUS FORTE
DE NOTRE HISTOIRE.
ON COMPTE SUR VOUS.



FAITES VOS DONS
EN FLASHANT CE CODE
OU SUR RESTOSDUCOEUR.ORG



FRANCE-ROUTAGE
2 Avenue Gutenberg
77600 Bussy St Georges

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

PARIS CPCE
P7